



LIÈGE université
Droit, Science Politique
& Criminologie

QUELLES VIOLENCES
S'EXERCENT SUR LES JEUNES
PERSONNES HOMOSEXUELLES,
BISEXUELLES ET TRANSGENRES
DE FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES, EN SITUATION DE
RUPTURE FAMILIALE À LA
SUITE DE LA RÉVÉLATION OU
DE LA DÉCOUVERTE PAR LEUR
FAMILLE DE LEUR ORIENTATION
SEXUELLE ET/OU DE LEUR
IDENTITÉ DE GENRE ET
COMMENT Y RÉPONDRE ?

M. GRANDJEAN Geoffrey Promoteur
M. DELAVAL Thierry, Lecteur
Mme PIETTE Valérie, Lectrice

Travail de fin d'études de TOMEI Andrea

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Politique,
orientation générale, à finalité spécialisée en Politiques européennes*

À ma maman,

Remerciements

En premier lieu, il est important pour moi de remercier les jeunes personnes qui ont accepté, dans le cadre de cette recherche, de partager avec moi leur temps et surtout le récit de leur vie, sans qui cette recherche n'aurait pu aboutir.

Je souhaite également adresser un remerciement sincère à tous les travailleurs qui ont accepté de me rencontrer pour un entretien, leur expertise fût précieuse dans le cadre de ce travail.

Merci à ma famille, particulièrement ma maman, et à mes amis qui, tout au long du processus de construction de ce mémoire, ont discuté avec moi des problématiques rencontrées et m'ont apporté encouragements et soutien.

Merci également à mon promoteur, le Professeur GRANDJEAN pour son accompagnement éclairé au long de ce travail mais également tout au long de mon parcours au sein de la Faculté.

Merci enfin, à mes lecteurs, le Professeur PIETTE et M. DELAVAL, pour avoir accepté de tenir ce rôle si important.

Table des Matières

<u>I. Introduction</u>	3
<u>II. Cadre théorique et méthodologie</u>	6
II.1. La violence	6
II.2. Méthodes de collecte des données et épistémologie.....	9
II.2.1. Qualitativisme, interprétativisme.....	9
II.2.2. Récit de vie	10
II.2.3. Entretien semi-directif.....	13
II.3. La matrice conflit-ambiguïté, outil d'analyse de la mise en œuvre d'une politique publique.....	15
<u>III. Catégorisation du public cible</u>	18
III.1. Jeunes.....	18
III.2. De LGBTQIA+ à LGBT.....	19
<u>IV. Les violences rencontrées par les jeunes en situation de rupture familiale</u>	26
IV.1. Considérations préliminaires	26
IV.2. Récits de vie.....	26
IV.2.1. Louisa	26
IV.2.2. Sean	29
IV.2.3. Marcello	31
IV.2.4. Ariana	34
IV.3. Les Violences.....	38
1. IV.3.1. Les violences communes	39
IV.3.2. Particularités Transgenre	41
<u>V. Les Refuges LGBT+ de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u>	43
V.1. Le Refuge Bruxelles	43
V.2. Le Refuge Ihsane Jarfi.....	44
V.3. EMWA.....	45
V.4. L'expérience de terrain.....	46
V.4.1. L'importance d'une structure spécifique pour les jeunes LGBT	46
V.4.2. Migrations et refuges LGBT	48
<u>VI. Analyse du réseau EMWA au travers du prisme conflit-ambiguïté de R. MATLAND</u>	50

<u>VII. Conclusion.....</u>	<u>53</u>
<u>VIII. Références.....</u>	<u>57</u>

I. Introduction

Aujourd'hui, en Belgique, Petra De Sutter, une femme transgenre est Vice-Première ministre¹. La Belgique, c'est le pays d'Elio Di Rupo, Premier Ministre belge puis Ministre-Président de Wallonie² ou « l'un des rares chefs de gouvernement européens ouvertement homosexuels »³. Mais la Belgique, c'est également le pays d'Ihsane Jarfi, ce jeune homosexuel enlevé à Liège en 2012 et dont le corps torturé a été retrouvé gisant dans un champ, quelques kilomètres plus loin. Pour la première fois de l'histoire juridique belge, la Cour d'Assise de la ville retenait le motif aggravant de crime homophobe dans son jugement⁴. Dix ans après ce drame, dans son rapport annuel de 2023 concernant la situation des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et intersexuées, ILGA, organisation non-gouvernementale internationale spécialisée sur les questions de discrimination et d'égalité des personnes LGBTQ+, classe la Belgique en seconde position sur 49 pays européens étudiés sur la base de leurs dispositifs législatifs⁵. Pourtant, en 2022, Unia, « institution publique de lutte contre les discriminations et [qui] défend l'égalité des chances en Belgique »⁶ a tiré la sonnette d'alarme quant à la violence à l'égard des personnes LGBTQ+ sur notre territoire. Sur les 137 dossiers relatifs à l'orientation sexuelle analysés, 57 portaient sur des discours de haine et, sur les 54 dossiers relatifs à des actes de haine clôturés en 2022, 44 % concernaient de la violence physique ; un nombre en hausse⁷. Ce décalage semble mettre en lumière que « plus qu'une évolution législative, il faut (...) une évolution des mentalités »⁸.

¹ Belgium.be, « Petra De Sutter », disponible à l'adresse suivante : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/composition_gouvernement/index_petra_de_sutter (consulté le 12/07/2023).

² Elio Di Rupo, « Biographie », disponible à l'adresse suivante : <https://dirupo.wallonie.be/home/biographie.html> (consulté le 12/07/2023).

³ Le Figaro, « Di Rupo, un premier ministre atypique pour la Belgique », disponible à l'adresse suivante : <https://www.lefigaro.fr/international/2011/12/01/01003-20111201ARTFIG00821-di-rupo-un-premier-ministre-atypique-pour-la-belgique.php> (consulté le 12/07/2023).

⁴ Fondation Ihsane Jarfi, « Une tragédie », disponible à l'adresse suivante : <http://www.fondation-ihsane-jarfi.be/la-fondation/la-creation/> (consulté le 16/09/2022).

⁵ ILGA-Europe, « Rainbow Europe, Country Ranking », disponible à l'adresse suivante : <https://rainbow-europe.org/country-ranking> (consulté le 23/07/2023).

⁶ Unia, « À propos d'Unia », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia> (consulté le 18 décembre 2022).

⁷ Unia, « Défense des droits LGBTQI+ : des bons points, mais une violence préoccupante », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/articles/droits-lgbti-2023> (consulté le 07/07/2023).

⁸ Wharton S., « 'Mais la loi ne fait pas tout' : l'homophobie dans la société française contemporaine depuis 2004 », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], n° 4, URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/313>.

Le confinement décidé par les pouvoirs publics dans le contexte de crise sanitaire que nous avons connu à partir de l'année 2020 a amené les violences intrafamiliales au-devant de la scène de la recherche académique et ce, notamment en Belgique⁹. Or, une étude française, publiée en 2020 sur les violences intrafamiliales montrent que les filles et les jeunes LGBT sont plus touchés que les autres par celles-ci. En effet, les résultats montrent « une nette surexposition des personnes homosexuelles et plus encore des personnes bisexuelles (...), relativement aux personnes hétérosexuelles. Les taux doublent, triplent voire décuplent selon les types de violences »¹⁰. En outre, l'étude souligne également que « les violences déclarées ont quasiment toujours démarré pendant la période de jeunesse, c'est-à-dire avant 25 ans, (...) [et] se prolongent plus souvent à l'âge adulte pour les personnes LGBT »¹¹.

Dans certains cas, les violences que rencontrent les personnes LGBT peuvent les amener à vivre une rupture familiale. Chaque année, comme c'est le cas en France¹², ils sont nombreux à être rejetés ou à fuir leur milieu familial à la suite de la révélation ou de la découverte de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Cependant, il est difficile de quantifier ce phénomène en Belgique ou même en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les données produites sur le sujet sont très réduites. Ni l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), ni l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), ni même Unia ne produit de données quantitatives ou qualitatives à ce sujet. En outre, les informations sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ne sont en principe jamais collectées administrativement en Belgique. Il est donc méthodologiquement compliqué d'analyser le phénomène en termes quantitatifs. Une approche qualitative a donc été privilégiée, afin, d'abord d'explorer ce phénomène et ensuite, d'apporter de premiers éléments de compréhension de celui-ci. A travers l'analyse de quatre récits de vie de jeunes issus du long de la dorsale wallonne et ayant vécu une situation de rupture familiale post-coming out, mais également par le biais d'entretiens semi-directifs d'acteurs sociaux ayant été en contact avec ce type de public, le parcours et les violences spécifiques rencontrées par ce public seront ici mises en évidence. L'objectif est de les mettre en lumière et de les qualifier : physiques, psychologiques,

⁹ Glowacz F., Dziwina A. & Schmits E., « Intimate Partner Violence and Mental Health during Lockdown of the COVID-19 Pandemic », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2022, [En ligne], vol. 19, n° 5, URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8909666>.

¹⁰ Hamel C. (Défenseur des droits), « Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés », 2020, p. 12.

¹¹ *Ibid.*

¹² Louisin A., « L'expérience de la précarité vécue par des jeunes homosexuel(le)s en rupture familiale », *Enfances & Psy*, 2015, vol. 68, n° 4, pp. 171-185.

matérielles ou encore, au regard, notamment, du cadre de la violence symbolique développé par Pierre BOURDIEU¹³.

En outre, il faut souligner que les représentants politiques belges ont, lors de la législature en cours, développé plusieurs actions et notamment deux initiatives visant à mettre à disposition des places d'hébergement d'urgence à visée du public LGBTQ+. La première a été initiée en mai 2021 par la Secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des Chances, Sarah SCHLITZ (ECOLO) et fit naître EMWA, « le premier réseau solidaire wallon d'hébergement et d'accompagnement pour personnes LGBTQI+ »¹⁴ aujourd'hui éteint. La seconde initiative émane de la ville de Charleroi (PS) et a été communiquée en mai 2023¹⁵. Cependant, ces deux initiatives publiques apparaissent dans le sillage du développement de deux jeunes mais grandissantes structures, nées d'initiatives privées, sur le territoire des Régions Wallonne et de Bruxelles-Capitale : le Refuge Ihsane Jarfi et Le Refuge à Bruxelles. Le développement des trois projets existant en 2022 seront ici décrits en termes de dynamique interne relative à la prise en charge des jeunes. En outre, à l'aide de la matrice conflit-ambiguïté développée par Richard MATLAND¹⁶ et des informations recueillies lors des entretiens semi-directifs réalisés avec les travailleurs ayant œuvré au développement de ces différents projets, nous tenterons de dégager de premières pistes d'analyse et les enseignements à tirer des dynamiques de construction du projet EMWA.

¹³ Bourdieu P., *La Domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 177 p.

¹⁴ Sarah Schlitz, « Inauguration de nouvelles places de Refuge LGBTQI+ à Verviers », disponible à l'adresse suivante : <https://sarahschlitz.be/inauguration-de-nouvelles-places-de-refuge-lgbtqi-a-verviers/> (consulté le 18/06/2023).

¹⁵ RTL Info (Belga), « À Charleroi, un refuge 'arc-en-ciel' ouvrira d'ici peu : il accueillera des jeunes LGBT mis à la porte par la famille », disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtl.be/actu/regions/hainaut/charleroi-un-refuge-arc-en-ciel-ouvrira-dici-peu-il-accueillera-des-jeunes-lgbt/2023-05-16/article/552516> (consulté le 09/07/2023).

¹⁶ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *Journal of Public Administration Research and Theory: J-PART*, 1995, vol. 5, n° 2, pp. 145-174.

II. Cadre théorique et méthodologie

II.1. La violence

Le concept central de ce travail est celui de la violence. Être violent, c'est « agi[r] par la force »¹⁷, faire violence à quelqu'un, c'est le « contraindre par la force »¹⁸. Sujet favori de la science politique, petite sœur de la domination, la violence est au cœur des rapports humains depuis toujours. Des grandes invasions et révolutions aux bagarres dans les bars et querelles entre voisins, la violence est « inscrite chez l'être humain, du fait de sa capacité d'imitation »¹⁹. Depuis les travaux des contractualistes, et notamment de Thomas HOBBS (*Leviathan*, 1651), la violence entre les hommes à l'état de nature est perçue politiquement comme fondant la légitimité de l'usage de la violence par l'État, l'existence d'un État fort²⁰. À la suite de HOBBS, Max WEBER définit l'État comme parvenant « à imposer le monopole de la violence physique légitime »²¹. Chez ces auteurs, l'accaparement par l'État de l'usage de la force physique apparaît donc comme pacificatrice des relations sociales, bien que fondée par la violence entre les individus. La violence constitue donc un repère fondamental de notre vie en communauté politique. En outre, nos législations libérales sont imprégnées de la philosophie de John Stuart MILL²² et de son « principe de non-nuisance (*harm principle*) »²³, signifiant que le seul usage légitime de la force par une communauté « contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres »²⁴. Cette posture donne encore aujourd'hui lieu à d'importantes réflexions philosophico-juridiques²⁵. Cependant, un dispositif législatif important, national et international, protège les citoyens belges contre des formes de discrimination. Pour être qualifié de discrimination, un acte doit, en se basant sur l'un des critères énumérés législativement, « porter préjudice »²⁶ à quelqu'un. Il faut noter qu'en Belgique, les critères protégés par la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 sont, par exemple, plus nombreux que ceux couverts par la

¹⁷ Larousse, « violent », in *Dictionnaire Poche*, Paris, 2008.

¹⁸ Larousse, « violence », in *Dictionnaire Poche*, Paris, 2008.

¹⁹ Claisse F., Counet M. & Verjans P., *Introduction aux doctrines et aux idées politiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2017, p. 95.

²⁰ Dockès P., « Hobbes et le pouvoir », *Cahiers d'économie politique*, 2006, vol. 50, n°1, pp. 7-25.

²¹ Weber M., *Le savant et le politique*, tr. Colliot-Thélène C., Paris, La Découverte, 2003, p. 118.

²² Walsh C., « Psychedelics and cognitive liberty: Reimagining drug policy through the prism of human rights », *International Journal of Drug Policy*, vol. 29, n° 1, pp. 80-87.

²³ Béal C., « John Stuart Mill et le paternalisme libéral », *Archives de Philosophie*, 2012, vol. 75, n° 2, p. 279.

²⁴ Mill J. S., *De la liberté*, tr. Lenglet L., [En ligne] Institut des Libertés, 2002, p. 11.

²⁵ Béal C., « John Stuart Mill et le paternalisme libéral », *Archives de Philosophie*, 2012, vol. 75, n° 2, p. 279.

²⁶ Belgium.be, « Discrimination », disponible à l'adresse suivante : https://www.belgium.be/fr/justice/victime/plaintes_et_declarations/discrimination (consulté le 23/04/2023).

norme du Conseil de l'Europe. Énumérés à l'article 4, ils sont les suivants : « l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique [et] l'origine sociale »²⁷. Contrairement à l'article 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme²⁸, l'orientation sexuelle est un critère de discrimination explicite en Belgique.

Notons également qu'il faut dépasser la conception d'une seule violence émanant de l'usage de la force physique. En effet, la violence est multiple, il n'y a pas une mais des violences²⁹. Psychologique, physique, sexuelle, économique, administrative, ... la violence a plusieurs visages³⁰. Pierre BOURDIEU a fait apparaître par son travail ce qu'il nomme la violence ou domination symbolique³¹. Le monopole de son contrôle serait également recherché, selon certains auteurs, par l'institution État, ce qui en fait un concept clé en science politique. En effet, « si la violence physique et la force sont toujours au point de départ de l'existence de l'État (...), il n'en reste pas moins que c'est la légitimation symbolique qui à la fois masque cette origine et assure la pérennité de l'ordre »³². La violence symbolique est définie par son auteur comme cette « violence douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes, qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou, plus précisément, de la méconnaissance, de la reconnaissance ou, à la limite, du sentiment »³³. L'auteur l'utilise comme repère permettant de mettre à jour « la logique de la domination exercée au nom d'un principe symbolique connu et reconnu par le dominant comme par le dominé, une langue (ou une prononciation), un style de vie (ou une manière de penser, de parler ou d'agir) et, plus généralement, une propriété distinctive, emblème ou stigmaté »³⁴. Bien que BOURDIEU examine préférentiellement les rapports entre les hommes et les femmes et non pas directement les personnes homosexuelles ou transgenres, si ce n'est quelques questions relevées en fin d'ouvrage sur le premier groupe, les outils conceptuels qu'il développe nous permettent d'analyser une forme particulière de domination, la domination symbolique. Celle-ci sous-entend que « sauf révolte subversive conduisant à l'inversion des catégories de

²⁷ Royaume de Belgique, « Loi antidiscrimination », publiée au Moniteur Belge le 30 mai 2007.

²⁸ Conseil de l'Europe, « Convention européenne des Droits de l'Homme », signée à Rome, le 4 novembre 1950.

²⁹ Chauvin S., « Violence(s) », in. Tin L.-G. (dir.), *Dictionnaire de l'Homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 421-424.

³⁰ Pierron P., « La famille et sa violence », *Les Cahiers de la Justice*, 2018, vol. 1, n° 1, pp. 23-31.

³¹ Bourdieu P., *La domination masculine*, op. cit.

³² Zarka Y. C., « L'État ou le monopole de la violence symbolique légitime », *Cités*, 2012, vol. 51, n° 3, p. 4.

³³ Bourdieu P., *La domination masculine*, op. cit., p. 12.

³⁴ *Ibid.*

perception et d'appréciation, le dominé tend à prendre sur lui-même le point de vue dominant : à travers notamment (...) la catégorisation stigmatisante et en particulier l'insulte, réelle ou potentielle, il peut être ainsi conduit à s'appliquer et à accepter, contraint et forcé, les catégories de perception droites (*straight*) (...) et à vivre dans la honte l'expérience sexuelle qui, du point de vue des catégories dominantes, le définit »³⁵.

« Au commencement, il y a l'injure »³⁶, souligne Didier ERIBON. Énoncé performatif au sens de J. L. Austin³⁷, l'injure « produit une action »³⁸. Sa régularité, sa présence ambiante, entraîne la soumission des corps à la honte qu'elle produit sur leur identité et leurs comportements et entretient l'ordre social³⁹. « Le dominé [est] celui qui est défini, pensé et parlé par le langage de l'autre »⁴⁰. En effet, Sébastien CHAUVIN met en avant que « le poids des mots n'est pas seulement dans les mots. (...) Si ces agressions peuvent agir indissociablement sur les esprits et les corps, parfois même à grande distance, c'est donc qu'elles s'appuient sur un ordre symbolique qu'elles 'citent', récitent et renforcent »⁴¹. Selon lui, il faut « replacer la violence homophobe, celle des mots comme celle des actes, au sein d'une économie de la domination hétérosexiste »⁴², matérialisant l'oppression dans le fonctionnement des institutions comme le mariage ou la filiation et s'inscrivant jusque dans les corps, se cristallisant dans les pratiques les plus quotidiennes⁴³. Le terme hétérosexiste « fait référence aux pratiques institutionnelles et discursives qui construisent et maintiennent l'hégémonie de l'hétérosexualité au profit de la domination masculine, (...) à l'exclusion de l'homosexualité »⁴⁴.

Dans la famille, la violence prend une coloration particulière. La famille « joue un rôle majeur dans notre socialisation [mais] c'est également un espace relationnel où se manifestent des inégalités sociales et des rapports de domination »⁴⁵. Les violences intrafamiliales, pour leur part, se déclinent à travers « trois refus de reconnaissance qui déploient trois registres de la maltraitance : le refus d'aimer dans le désinvestissement affectif (...) ; le refus de considérer

³⁵ Bourdieu P., *La domination masculine*, *op. cit.*, p. 162.

³⁶ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion, 2012, p. 25.

³⁷ Austin J. L., *Quand dire c'est faire*, tr. Lane G., Paris, Éditions du Seuil, 1991, 208 p.

³⁸ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*, p. 27.

³⁹ Chauvin S., « Violence(s) », *op. cit.*

⁴⁰ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*, p.117.

⁴¹ Chauvin S., « Violence(s) », *op. cit.*, p. 422.

⁴² Chauvin S., « Violence(s) », *op. cit.*, p. 421.

⁴³ Chauvin S., « Violence(s) », *op. cit.*

⁴⁴ Chetchuti N., « Hétéronormativité et hétérosocialité », *Raison présente*, 2012, vol. 183, n° 3, p. 72.

⁴⁵ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », disponible à l'adresse suivante : <https://laviedesidees.fr/Le-foyer-des-discriminations> (consulté le 12/10/2022).

l'enfant comme sujet de droit (...) dans l'injustice faite à ses droits fondamentaux (...) [et] le refus de reconnaissance sociale sous la figure du mépris, qui produit de la négligence, de l'humiliation et de la mésestime sociale (les mauvais traitements, (...) le déni des relations avec la famille dite élargie (...), le mépris des formes de vie de ses enfants) »⁴⁶. Comme l'expose MARSICANO : « Des recherches ont montré que l'homophobie familiale peut prendre différentes formes, notamment libérale et préventive : « 'libérale' lorsqu'elle impose de contrôler la manifestation des sentiments en public ou refusant de recourir au vocabulaire de la parenté pour désigner le ou la conjoint.e (voire les enfants) tout en posant une acceptation du principe (...) ; 'préventive' lorsqu'elle vise paradoxalement à protéger les personnes de l'homophobie des autres par des attitudes de rejet et de déni »⁴⁷.

II.2. Méthodes de collecte des données et épistémologie

II.2.1. Qualitativisme, interprétativisme

En termes ontologique, la réalité est considérée ici, non pas en termes positivistes et réalistes comme purement objective, ni en termes humanistes comme purement subjective ou n'existant que dans l'esprit du chercheur, mais comme composée de ces deux dimensions intrinsèquement liées, au regard des idéaux-types mis en évidence par DELLA PORTA & KEATING⁴⁸.

Les données statistiques et purement quantitatives relatives aux violences rencontrées par les jeunes LGBT dans leurs rapports familiaux sont particulièrement délicates à obtenir. Ni l'IWEPS ni l'IBSA ne récolte ou ne produit de données sur le sujet de l'exclusion familiale des jeunes LGBT. Au sein des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), lieux privilégiés de l'aide aux personnes en situation de précarité matérielle et donc aux jeunes mis à la rue, ces données ne sont pas non plus récoltées. Contactés par e-mail, très peu nombreux sont les organismes qui ont été en mesure de nous communiquer des données utiles sur le sujet. L'orientation sexuelle et la transition de genre étant des données sensibles, elles ne figurent pas dans les rapports des employés d'administration ni dans les documents élaborés par les associations de terrain comme les abris de jour ou de nuit pour les personnes sans-abri ou encore les Maisons

⁴⁶ Pierron J.-P., « La famille et sa violence », *op. cit.*, p. 24.

⁴⁷ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », *op. cit.*

⁴⁸ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction. », in Della Porta D. & Keating M., *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 19-39.

d'Accueil. Unia récolte des témoignages sur l'homophobie et la transphobie mais ceux-ci restent limités à une base volontaire et ne sont donc pas représentatifs de l'ampleur des phénomènes dénoncés, en termes quantitatifs⁴⁹. En outre, ils n'ont jamais mené de recherche spécifique sur ce phénomène. Enfin, aucune recherche scientifique n'a non plus été menée sur le sujet, en Belgique.

Dans cette perspective, l'approche mobilisée est ici, principalement qualitative. L'entretien est l'outil privilégié, en termes de récolte de données. Celui-ci nous permet également de récolter des repères quantitatifs sur les phénomènes constatés par les acteurs rencontrés. Le positionnement est interprétativiste. Dans cette perspective, considérant les individus comme des « *'meaningful' actors*, les chercheurs doivent chercher à découvrir les significations qui motivent leurs actions plutôt que de se reposer sur des lois universelles, externes aux acteurs »⁵⁰. En outre, l'interprétation travaille à deux niveaux : « le monde peut être compris, non comme une réalité objective, mais comme une série d'interprétations que les personnes au sein de la société donnent à leur position ; le *social scientist*, en retour, interprète ces interprétations »⁵¹. De cette manière, nous utiliserons une méthodologie empirico-déductive basée sur le terrain, dans le but, non pas de « découvrir des lois sur des relations causales entre variables, mais de comprendre la nature humaine »⁵². « La théorie est importante, mais (...) le contexte est considéré comme aussi important puisque la recherche sur l'activité humaine doit considérer la propre interprétation d'un individu sur sa situation. (...) Le résultat de [ce type de] recherches prend donc la forme d'explications spécifiques de cas, mais affine aussi des concepts pour l'analyse de futurs cas d'étude »⁵³.

II.2.2. Récit de vie

En premier lieu, un appel à témoignages à visée de « jeunes homosexuel.le.s, bisexuel.le.s ou transgenres (18-30 ans) vivant au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ont été

⁴⁹ Unia, « Orientation sexuelle », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/orientation-sexuelle> (consulté le 18 décembre 2022).

⁵⁰ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », *op. cit.*, p. 24 (ma traduction).

⁵¹ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », *op. cit.*, p. 25 (ma traduction).

⁵² Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », *op. cit.*, p. 26 (ma traduction).

⁵³ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », *op. cit.*, pp. 26-27 (ma traduction).

confrontés à une situation de rupture familiale à la suite de la révélation de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre » a été envoyé pour relais aux associations membres des fédérations Prisme et Rainbow House ainsi qu'aux CPAS des vingt communes wallonnes et des quatre communes bruxelloises les plus peuplées et ce, en cherchant à respecter une répartition équilibrée sur le territoire : Bruxelles, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Braine l'Alleud, Waterloo, Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Charleroi, Mons, La Louvière, Tournai, Namur, Walcourt, Ciney, Sambreville, Liège, Verviers, Hannut, Seraing, Arlon, Marche-en-Famenne, Bastogne et Libramont-Chevigny. De plus, cet appel à témoignages a été diffusé sur plusieurs groupes dédiés à la communauté LGBTQIA+ sur Facebook. Quatre jeunes concernés par notre problématique (Liège, Namur, Charleroi, Bruxelles), ont accepté une rencontre.

Lors de ces rencontres, après une présentation de l'ancrage institutionnel, des thèmes et des besoins de cette recherche, comme suggéré par LEGRAND⁵⁴, les sujets ont consenti à livrer leur récit de vie, de manière anonyme. L'outil scientifique du récit de vie est mobilisé par de nombreuses disciplines et en sociologie depuis les années 1970 et l'école de Chicago, afin d'approcher les phénomènes sociaux de manière qualitative, donnant un sens inductif au travail de recherche⁵⁵. Selon Anthony GIDDENS, l'identité est « le soi tel qu'il est conçu par l'individu de manière réflexive en termes 'biographiques' »⁵⁶. En outre, « la réalité familiale se déploie dans la continuité du quotidien et l'ordinaire des jours »⁵⁷. Ces deux aspects donnent un intérêt particulier au récit de vie lorsque l'on étudie les dynamiques familiales.

Gardant en tête la critique de BOURDIEU qui considère le récit de vie comme une illusion biographique, l'enquête « sélectionnant en fonction d'une intention globale, certains événements significatifs et (...) établissant entre eux des connexions propres à leur donner cohérence »⁵⁸, nous considérons, justement, cet instrument méthodologique comme étant parfaitement adapté à la reconstitution de temporalités⁵⁹. De plus, à aucun moment la violence n'a été avancée aux personnes rencontrées comme étant un objet d'analyse, de cette manière, si elle apparaît, c'est donc, justement, qu'elle est assez significative que pour être adressée.

⁵⁴ Legrand M., *L'approche biographique : théorie, clinique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 301 p.

⁵⁵ Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *Recherches qualitatives*, 2010, hors-série, n° 8, pp. 7-36.

⁵⁶ Delage M., « Identité et appartenance », *Thérapie familiale*, 2014, vol. 35, n° 4, p. 378.

⁵⁷ Pierron J.-P., « La famille et sa violence », *op. cit.*, p. 28.

⁵⁸ Bourdieu P., « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63, n° 1, p. 69.

⁵⁹ Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *op. cit.*

Soulignons également qu'il n'y a « pas d'accès au passé qui ne soit médiatisé par des récits »⁶⁰. Ainsi, cet outil s'allie aisément à l'étude du coming out qui, loin d'être un événement instantané, doit se penser comme un processus transitoire ou un cycle⁶¹ et dont l'expérience est propre à chacun⁶². En outre, la rupture familiale qui se vit en parallèle à ce coming out peut également se voir comme une période transitoire en trois temps. Ainsi et afin de respecter les critères de scientificité mis en évidence par BURRICK comme surflottant de la doctrine méthodologique sur le récit de vie⁶³, à la suite des entretiens, ceux-ci ont été retranscrits et analysés en termes de cohérence interne. Pour l'analyse, ils ont ensuite été restructurés temporellement autour des trois moments de la rupture : avant, pendant et après la rupture. Aussi, suivant Daniel BERTAUX, nous avons appliqué « une autre technique, (...) au moment de la passation de l'entretien narratif, qui permet de contrôler les biais liés à l'illusion biographique et à la tendance au mensonge et à la dissimulation. L'injonction faite à l'enquêté de 'raconter' un processus d'action, puis de revenir précisément sur des faits, des événements précis et sur leur enchaînement chronologique, parce qu'elle contraint l'interviewé à effectuer *in situ* un travail non préparé (...) est réputée détourner l'enquêté d'une reconstruction des faits fantaisiste, ou lui donnant un rôle trop favorable, ou plus cohérente que les faits eux-mêmes. Elle le ramène aux faits »⁶⁴.

Dans la perspective du récit de vie axé autour d'expériences violentes, le chercheur ne peut être considéré, comme dans la perspective positiviste, comme complètement séparé de son objet de recherche⁶⁵. « Le sujet, fortement impliqué, est invité à restituer des moments de sa vie personnelle (moments parfois douloureux), dans le cadre d'une relation interpersonnelle intime »⁶⁶. Pour cette raison, c'est l'interrogé qui a systématiquement choisi le lieu de l'entretien afin qu'il se sente à l'aise. Deux entretiens ont eu lieu dans des cafés, les deux autres se sont déroulés directement chez l'interrogé. En outre, « le sujet est considéré comme le

⁶⁰ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 5, p. 577.

⁶¹ Ali S. & Barden S., « Considering the Cycle of Coming out: Sexual Minority Identity Development », *The Professional Counselor*, 2015, vol. 5, n° 4, pp. 501-505.

⁶² Rosati F., Pistella J., Nappa M. R. & Baiocco R., « The Coming-Out Process in Family, Social, and Religious Contexts Among Young, Middle, and Older Italian LGBTQ+ Adults », *Frontiers in Psychology*, 2020, vol. 11, pp. 1-12.

⁶³ Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *op. cit.*

⁶⁴ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *op. cit.*, p. 581.

⁶⁵ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction. », *op. cit.*

⁶⁶ Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *op. cit.*, p. 13.

porteur d'une expérience sociale et le chercheur représente une institution, la connaissance. Il s'agit donc de dépasser ce contexte social pour que locuteur et chercheur se situent dans une démarche d'intersubjectivité, dans laquelle l'attitude phénoménologique permet d'explicitier des constructions objectives à travers des composantes subjectives, soutenues par les intentions, le langage et l'empreinte socioculturelle des acteurs»⁶⁷, ce pourquoi, par exemple, le tutoiement a été proposé et utilisé dans chaque entretien. De plus, une attitude relativement décontractée du chercheur a permis d'établir un dialogue paisible, un cadre de confiance. Enfin, notons que cette méthodologie exclut la directivité et nous pousse à respecter « deux principes : s'abstenir de toute intervention qui peut structurer le discours du sujet et n'intervenir que pour accroître l'information selon l'activité mentale du sujet, (...) [afin d']encourager le sujet à développer un discours en profondeur. (...) Les techniques non directives tendent à faire émerger une parole libre »⁶⁸. Ceux-ci ont été rigoureusement respectés.

II.2.3. Entretien semi-directif

En second lieu, sept travailleurs sociaux de première ligne ayant œuvré à la mise en œuvre d'un refuge pour jeune LGBTQIA+ (Liège (2), Verviers (1), Namur (1), Charleroi (3)) ont été interrogés par la technique de l'entretien semi-directif. Une coordinatrice de projet régionale wallonne, un directeur de refuge bruxellois et deux référents sur le genre ou la transidentité dans des associations du sud du pays (Verviers et Marche-en-Famenne) ont également été abordés sur base de la même technique d'entretien. L'objectif était de recueillir, en premier lieu, leur expertise, certaines données quantitatives et qualitatives sur les situations de violence rencontrées mais également leur expérience de terrain quant à la démarche de mise sur pied d'un projet de refuge pour jeune LGBT. En effet, dans le cadre des projets initiés par le pouvoir politique, le rôle de ces acteurs est central. Comme l'avance PIERRON, « le politique, et avec lui le droit, tempèrent et règlent les relations intra-familiales en installant le tiers régulateur de la loi positive au sein même de la conflictualité domestique. (...) [Dans] nos démocraties (...) le droit y vient se substituer à ce qu'autrefois on nommait les 'bonnes mœurs' avec leurs modalités de régulation de la violence familiale implicite ou tacite. D'où la médiation majeure à cet endroit, des travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux, entre sciences humaines (...) et droit, prennent la place des 'bonnes mœurs' mais l'investissent tout autrement, mettant de la

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *op. cit.*, pp. 13-14.

réflexivité – celle du ‘projet éducatif’ - là où l’habitude, la spontanéité et l’impulsivité l’emportent dans les réalités familiales »⁶⁹.

Dans ce cas, et comme souvent en analyse de l’action publique, « les témoignages oraux sont (...) les seules données permettant d’avoir accès à l’histoire de la genèse d’une intervention publique ou d’une décision ».⁷⁰ Cependant, ils ne sont pas isolés. Les informations recueillies des sept ou des onze interlocuteurs doivent être recoupées et l’ensemble des entretiens est considéré comme un « corpus »⁷¹. Notons d’emblée que « cette multiplication des entretiens ne correspond pas à une exigence de représentativité statistique, mais plutôt de saturation des informations »⁷². Suivant PINSON et SALA PALA, l’entretien semi-directif est un instrument particulièrement utile car il dépasse le hyper-relativisme d’un constructivisme radicalement attaché à l’observation empirique et donc à l’entretien ethnographique, mais également aux approches non-directives qui entretiennent l’idée que le chercheur peut être complètement neutre⁷³. Situé à la frontière entre les deux, il montre, selon les auteurs, deux avantages interprétatifs importants : « alors que l’entretien narratif permet de reconstituer le déroulement de l’action publique dans son historicité, l’entretien compréhensif ouvre la voie à l’analyse des pratiques et représentations des acteurs des politiques publiques »⁷⁴. C’est dans une visée compréhensive des dynamiques en jeu lors de la mise en œuvre de projets de refuge que s’inscrit, ici, l’utilisation de l’entretien semi directif. « L’entretien compréhensif fait voir, non pas des causes, mais des processus et leurs conditions de possibilité. Il s’agit d’atteindre, non pas des individus (...) mais des processus, des situations, des actions sociales »⁷⁵. Lors de leur interprétation, « les entretiens permettent de comprendre trois types de choses : les contraintes du système ; les relations sociales, la culture d’une institution, les valeurs ; et enfin, la résistance aux contraintes »⁷⁶.

⁶⁹ Pierron J.-P., « La famille et sa violence », *op. cit.*, p. 30.

⁷⁰ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *op. cit.*, p. 577.

⁷¹ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *op. cit.*, p. 580.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *op. cit.*

⁷⁴ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *op. cit.*, p. 557.

⁷⁵ Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l’entretien en sociologie de l’action publique ? », *op. cit.*, p. 593.

⁷⁶ *Ibid.*

Pour ce faire, « les entretiens ont été structurés à l'aide d'un guide d'entretien construit à partir d'éléments issus d'une enquête exploratoire et consolidé au fil des rencontres. En termes de dialogue, « les questions sont ouvertes et les thèmes sont proposés »⁷⁷. Lorsqu'un chercheur utilise l'outil de l'entretien semi-directif, « l'objectif est de saisir le sens d'un phénomène complexe tel qu'il est perçu par les participants et le chercheur dans une dynamique de co-construction du sens. L'entrevue implique une dynamique conversationnelle au cours de laquelle le chercheur et le répondant sont en interaction continue »⁷⁸. Lors de l'utilisation de cet outil, le chercheur adopte une attitude empathique et la plus neutre possible et commence par des questions plus générales et précise ensuite son questionnement⁷⁹. Ainsi, trois guides d'entretien différents ont été utilisés. Le premier a été conçu à destination des travailleurs sociaux ayant œuvré à la mise en œuvre d'un refuge ainsi que du directeur bruxellois. Le second a été construit dans le but de recueillir l'expérience de la coordinatrice de projet régionale. Un troisième visait les référents sur le genre et cherchait à explorer ce sujet tout en recueillant une expérience globale relative à notre problématique.

II.3. La matrice conflit-ambiguïté, outil d'analyse de la mise en œuvre d'une politique publique

Charles JONES a établi une grille schématique « qui divise en quatre ou cinq phases principales la dynamique d'ensemble des politiques publiques : l'émergence du problème public, son inscription sur l'agenda, la décision, la mise en œuvre et (éventuellement) l'évaluation »⁸⁰. C'est ce que l'on nomme l'analyse séquentielle⁸¹. La mise en œuvre est ici considérée comme le moment clé de la dynamique de réponse à la problématique soulevée dans ce travail. En effet, les retours des acteurs de terrain ayant œuvré à la mise sur pied de projets visant à proposer des solutions d'hébergement pour jeunes LGBT en rupture familiale et qui ont été initiés par le pouvoir politique sur le territoire wallon, sont analysées ci-après afin de mettre en lumière les dynamiques en tension, lors de cette étape clé.

⁷⁷ Imbert G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, 2010, vol. 102, n° 3, p. 26.

⁷⁸ Azioun S. & Mehdi D. S., « L'entretien de recherche dit 'semi-directif' dans les domaines des sciences humaines et sociales », *Al-Jamie Journal in Psychological Studies and Educational Sciences*, vol. 8, n° 1, p. 33.

⁷⁹ Imbert G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *op. cit.*

⁸⁰ Palier B. & Surel Y., « Les trois 'I' et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, p. 27.

⁸¹ Gardon S., Gautier A. & Le Naour G., *La santé globale au prisme de l'analyse des politiques publiques*, Paris, Quæ, 2020, 250 p.

À cet effet, nous utiliserons l'outil développé par Richard E. MATLAND. Dans un célèbre article, le politologue présente une matrice illustrant quatre paradigmes dans lesquels peuvent s'inscrire les mises en œuvre de politique publique selon que le niveau de conflit et le niveau d'ambiguïté entre les acteurs en action sont élevés ou faibles, ces deux aspects influant sur la prise de décision⁸². Ainsi, quatre types de mise en œuvre peuvent être distinguées : la mise en œuvre administrative (conflit faible et ambiguïté faible), la mise en œuvre politique (conflit élevé et ambiguïté faible), la mise en œuvre expérimentale (conflit faible et ambiguïté élevée) et la mise en œuvre symbolique (conflit élevé et ambiguïté élevée)⁸³.

Dans la mise en œuvre administrative, « les buts sont donnés et la technologie (les moyens) pour résoudre le problème existant est connue. (...) Les résultats sont [donc] déterminés par les ressources. Le résultat désiré est virtuellement assuré, si des ressources suffisantes et appropriées sont fournies pour le programme »⁸⁴, c'est ce que l'on désigne par la sémantique d'approche top-down. « De faibles niveaux d'ambiguïté signifient que les acteurs qui doivent être actifs dans la mise en œuvre sont clairement identifiés. Puisque les acteurs sont stables au fil du temps, ils développent des *standard operating procedures* pour exécuter leur travail »⁸⁵.

En ce qui concerne la mise en œuvre politique, « les acteurs ont des objectifs clairs mais des dissensions surviennent parce que ces objectifs clairement définis sont incompatibles. (...) C'est souvent précisément dans la conception de la mise en œuvre que les conflits se développent et que de vigoureuses batailles émergent. (...) Les résultats de la mise en œuvre sont décidés par le pouvoir. Dans certains cas, un acteur ou une coalition d'acteurs dispose d'un pouvoir suffisant pour imposer leur volonté aux autres participants. Dans d'autres cas, les acteurs négocient pour tomber d'accord. Pour les politiques de ce type, la conformité n'est pas automatique. Bien qu'il existe une politique explicite, des ressources essentielles sont contrôlées par des acteurs sceptiques extérieurs à l'organisation chargée de la mise en œuvre ou par des acteurs activement opposés à la politique proposée. (...) Un tel système est plus ouvert aux influences de l'environnement qu'à celles de la mise en œuvre administrative. Le

⁸² Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 160 (ma traduction).

⁸⁵ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 161 (ma traduction).

programme de mise en œuvre consiste à s'assurer de la conformité des acteurs dont les ressources sont essentielles à la réussite de la politique et à veiller à ce que le processus ne soit pas contrecarré par les opposants à la politique »⁸⁶.

La mise en œuvre expérimentale, marquée par un haut niveau d'ambiguïté et un faible niveau de conflits, donne des résultats qui « dépendront largement de quels acteurs sont actifs et les plus impliqués. Le principe central est que les conditions contextuelles dominant le processus »⁸⁷. Notons que « les politiques dont, tant les objectifs que les moyens sont flous, tombent naturellement dans cette catégorie de mise en œuvre »⁸⁸. Cependant, ces catégories étant des idéaux-types, l'auteur souligne que « des politiques publiques avec des objectifs clairs et largement soutenus mais avec des incertitudes relatives aux moyens de mettre en œuvre prennent des caractéristiques expérimentales »⁸⁹.

Enfin, il semble étrange d'avoir une haute ambiguïté et un niveau de conflit haut puisqu'augmenter l'ambiguïté, diminuer la clarté des objectifs, permet traditionnellement de diminuer le niveau de conflit. Cependant, « les politiques qui font appel à des symboles très saillants produisent souvent des niveaux élevés de conflit, même lorsque la politique est vague. (...) Le niveau élevé de conflit est important car il structure la manière dont les résolutions sont développées. Le niveau élevé d'ambiguïté se traduit par des résultats qui varient d'un site à l'autre. Le principe central est que la force de coalition au niveau local détermine le résultat. L'orientation politique est déterminée par la coalition d'acteurs au niveau local qui contrôlent les ressources disponibles »⁹⁰.

⁸⁶ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, pp. 163-164 (ma traduction).

⁸⁷ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, pp. 165-166 (ma traduction).

⁸⁸ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 166 (ma traduction).

⁸⁹ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 167 (ma traduction).

⁹⁰ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 168 (ma traduction).

III. Catégorisation du public cible

III.1. Jeunes

En termes d'âge, la jeunesse ciblée par cette recherche est entendue comme s'étendant de 18 à 30 ans. Les mineurs ont été exclus car la relation juridique entre un parent et un mineur implique la responsabilité du parent sur son enfant, hors procédure judiciaire, jusqu'à sa majorité⁹¹. Les leviers de l'action publique sont donc différents entre une personne mineure et une personne majeure, ceux-ci étant deux sujets de droit différents. Le « jeune », est défini dans le Décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse, comme ayant entre 18 et 22 ans⁹², les Associations en Milieu Ouvert, par exemple, s'adressent donc, généralement, à ce public⁹³. Au refuge Ihsane Jarfi, les jeunes sont accueillis à partir de 18 ans⁹⁴ et, selon les informations récoltées, trois personnes de 26 ans ont été accompagnées en 2022. Le Refuge (het Opvanghuis) de Bruxelles accueille, lui, des jeunes entre 18 et 25 ans⁹⁵, tout comme le réseau EMWA⁹⁶ et les dispositifs de Charleroi⁹⁷. Prenant en compte que les expériences racontées par les jeunes interrogés seraient passées et cherchant un équilibre avec l'objectif d'obtenir des récits récents, une limite haute de 30 ans a été fixée par l'appel à témoignages.

⁹¹ Code Civil, « Article 372 », publié au Moniteur Belge le 3 septembre 1807.

⁹² Fédération Wallonie-Bruxelle, « Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse », publié au Moniteur Belge le 3 avril 2018.

⁹³ Bruxelles-J, « Qu'est-ce qu'une AMO ? », disponible à l'adresse suivante : <https://www.bruxelles-j.be/ton-autonomie/tu-es-mineur/amo/> (consulté le 07/07/2023).

⁹⁴ Le Refuge Ihsane Jarfi, « Refuge Ihsane Jarfi », disponible à l'adresse suivante : <https://www.refugeihsanejarfi.be/> (consulté le 07/07/2023).

⁹⁵ Le Refuge Bruxelles, « A propos », disponible à l'adresse suivante : <https://www.refugeopvanghuis.be/le-refuge/notre-action/> (consulté le 07/07/2023).

⁹⁶ Sarah Schlitz, « Inauguration de nouvelles places de Refuge LGBTQI+ à Verviers », disponible à l'adresse suivante : <https://sarahschlitz.be/inauguration-de-nouvelles-places-de-refuge-lgbtqi-a-verviers/> (consulté le 18/06/2023).

⁹⁷ RTBF, « Un 'refuge arc-en-ciel' ouvrira d'ici peu à Charleroi », disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbf.be/article/un-refuge-arc-en-ciel-ouvrira-d-ici-peu-a-charleroi-11198636> (consulté le 17/05/2023).

III.2. De LGBTQIA+ à LGBT

Dans la lignée constructiviste, les classifications sont ici considérées comme n'étant « pas déterminées par la forme du monde mais comme des manières pratiques de le représenter »⁹⁸. La catégorisation « dans sa dimension technique d'élaboration de catégories administratives ou statistiques par lesquelles les individus sont désignés ou décrits, mais également dans ses dimensions cognitive et pratique par lesquelles les individus sont pensés et perçus »⁹⁹ induit des effets. Selon le courant de l'institutionnalisme sociologique, c'est « le fait de partager un système de sens qui rend possible l'interaction et la reproduction des pratiques sociales »¹⁰⁰. Différentes matrices cognitives sont intériorisées et orientent les actions, devenant des évidences¹⁰¹. Les catégories définissent donc des groupes d'individus à qui appartiennent des perceptions sociales qui impactent l'action ; celle de ceux qui s'identifient comme appartenant au groupe, d'abord, mais également, celle du chercheur. Or, selon BOWKER et STAR, tout système de classification reste une perception de la réalité, une segmentation spatio-temporelle du monde, un « set of boxes (...) into which things can be put »¹⁰² et qui permet l'action et la coopération entre acteurs issus de différents milieux. Ces auteurs soulignent également qu'aucun système de classification ne répond parfaitement aux trois caractéristiques fondamentales, théoriquement recherchées par quiconque se prend au jeu de la classification : des principes de classification opérationnels, cohérents et uniques, l'exclusivité mutuelle des catégories et une description totale du monde visé¹⁰³. Les auteurs nous apprennent aussi que tout système de classification est toujours le résultat d'un compromis dynamique, possédant une justification propre à sa création qui peut entrer en contradiction au fil du temps avec l'évolution ou la perception des pratiques¹⁰⁴. Or, BOURDIEU souligne que « la forme particulière de domination symbolique dont sont victimes les homosexuels, frappés d'un stigmate qui, à la différence de la couleur de la peau ou de la féminité, peut être caché (ou affiché), s'impose à travers des actes collectifs de catégorisation qui font exister des différences significatives,

⁹⁸ Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », *op. cit.*, p. 24, (ma traduction).

⁹⁹ Martiniello M. & Simon P., « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005, vol. 21, n° 2, p. 8.

¹⁰⁰ De Maillard J. & Kubler D., *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Politique en + », 2017, p. 160.

¹⁰¹ De Maillard J. & Kubler D., *Analyser les politiques publiques*, *op. cit.*, 259 p.

¹⁰² Bowker G. C. & Star S. L., *Sorting Thing Out*, Cambridge, The MIT Press, 2000, p. 10.

¹⁰³ Bowker G. C. & Star S. L., *Sorting Thing Out*, *op. cit.*, 392 p.

¹⁰⁴ *Ibid.*

« négativement marquées, et par là des groupes, des catégories sociales stigmatisées »¹⁰⁵. Il semble donc particulièrement important d'éclaircir cette question, dès le début de cette recherche.

La classification des personnes homosexuelles doit son existence pratique à la psychiatrie. Le terme *homosexualité* apparaît dans un article du psychiatre Karl F. O. WESTPHAL sur les *sensations sexuelles contraires* en 1869¹⁰⁶. Les psychiatres du XIX^{ème} siècle se montreront créatifs pour qualifier les « déviations ou aberrations malades de l'instinct génésique » ou « perversions sexuelles »¹⁰⁷. Mais selon Michel FOUCAULT, c'est l'article de WESTPHAL qui initie l'histoire contemporaine de l'homosexualité : « l'homosexualité est apparue comme une des figures de la sexualité lorsqu'elle a été rabattue de la pratique de la sodomie sur une sorte d'androgynie intérieure, un hermaphrodisme de l'âme »¹⁰⁸. Les personnes transgenres, pour leur part, sont déjà présentes en toile de fond de cette histoire, l'homosexuel étant depuis longtemps assimilé à un être ayant subi une « inversion du genre »¹⁰⁹. Comme le souligne Florence TAMAGNE, le docteur « Angelo HESNARD insistait sur le fait que tous les homosexuels possèdent, de manière plus ou moins dissimulée, certains 'aspects intersexuels psychiques'. De même, la lesbienne était présentée par KRAFFT-EBING en fonction de quatre degrés de masculinité : les femmes qui ne trahissent pas leur anormalité dans leur apparence extérieure ou par leurs caractéristiques mentales, mais qui répondent néanmoins aux approches des femmes d'apparence masculine ; les femmes qui préfèrent porter des vêtements masculins ; les femmes qui prétendent être des hommes ; et enfin 'le dernier stade de l'homosexualité dégénérée. La femme de ce type possède comme seul attribut féminin ses organes génitaux : la pensée, les sentiments, l'action, l'apparence extérieure sont ceux d'un homme' »¹¹⁰. Bien que certains auteurs soulignent l'existence d'une subculture homosexuelle caractérisée par une sociabilité et les lieux qui la font exister, antérieure à l'appropriation médicale, notamment dans les milieux urbains, et même d'une Histoire de l'homosexualité, la pratique et ses sujets pouvant

¹⁰⁵ Bourdieu P., *La domination masculine*, op. cit., pp. 161-162.

¹⁰⁶ Prearo M., *Le Moment politique de l'homosexualité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, 336 pp.

¹⁰⁷ Chaperon S., « Les fondements du savoir psychiatrique sur la sexualité déviante au XIX^e siècle », *Recherches en psychanalyse*, 2010, vol. 10, n° 2, pp. 276-285.

¹⁰⁸ Foucault M., *L'Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 59.

¹⁰⁹ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, op. cit., p. 125.

¹¹⁰ Tamagne F., « Genre et homosexualité », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 2002, vol. 75, n° 3, p. 63.

être mise en lumière à travers les siècles¹¹¹, la catégorisation clinique construit donc un personnage, celui d'un.e homosexuel.le chargé.e d'une identité¹¹².

Cependant, Michel DELAGE nous rappelle que l'identité est un concept large et complexe qui, depuis la Renaissance en passant par la Révolution française, a pris une place centrale dans la pensée humaniste et démocratique de nos sociétés européennes¹¹³. L'identité est dynamique, en tension constante entre soi et les autres, elle « se tient dans l'articulation entre ce qui relève des appartenances, l'espace social, et ce qui relève de l'espace du soi, le monde interne propre à chacun »¹¹⁴. L'État et l'identité ont également un lien indéfectible, « le terme même d'identité n'a commencé d'exister que lorsqu'on a commencé à se préoccuper de questions d'état civil (...) visant à établir qu'un individu est bien celui qu'il prétend être, ou bien encore que le corps d'une victime est bien celui de telle ou telle personne »¹¹⁵. En outre, « les logiques de liberté et d'égalité sont des logiques qui appartiennent au champ social et culturel et suscitent par conséquent des luttes et des positions militantes »¹¹⁶. Or, « la liberté d'être soi oblige à une lutte identitaire »¹¹⁷.

La communauté homosexuelle, muée aujourd'hui en communauté LGBTQIA+, aussi fictionnelle soit-elle, est une image largement mobilisée en politique¹¹⁸. « Avec l'émergence des mouvements de 'libération' dans les années 1970, puis, surtout, de lutte contre le sida, elle est devenue un enjeu de débats »¹¹⁹. Elle repose sur une histoire de lutte pour la reconnaissance et l'acquisition de droits qui, dans le narratif militant contemporain, débute le 28 juin 1969 avec les émeutes de Stonewall à New-York, événement commémoré lors des marches de fiertés qui ont lieu annuellement dans de nombreuses villes du globe¹²⁰. Cet événement lors duquel plusieurs centaines de personnes *queer* se révoltent ensemble contre le harcèlement policier,

¹¹¹ Fassin E., « Politiques de l'Histoire : *Gay New York* et l'historiographie homosexuelle aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, vol. 125, n° 5, pp. 3-8.

¹¹² Prearo M., *Le Moment politique de l'homosexualité*, *op. cit.*

¹¹³ Delage M., « Identité et appartenance », *op. cit.*, pp. 375-395.

¹¹⁴ Delage M., « Identité et appartenance », *op. cit.*, p. 383.

¹¹⁵ Delage M., « Identité et appartenance », *op. cit.*, p. 376.

¹¹⁶ Delage M., « Identité et appartenance », *op. cit.*, p. 392.

¹¹⁷ Delage M., « Identité et appartenance », *op. cit.*, p. 381.

¹¹⁸ Broqua C., « La 'communauté homosexuelle' comme peuple transnational », *L'Homme et la Société*, 2018, vol. 208, n° 3, pp. 143-167.

¹¹⁹ Broqua C., « La 'communauté homosexuelle' comme peuple transnational », *L'Homme et la Société*, 2018, vol. 208, n° 3, p. 143.

¹²⁰ Le Monde, « Stonewall, 1969, ou comment est née la lutte pour les droits LGBT, sur France 5 », disponible à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/06/28/stonewall-1969-ou-comment-est-nee-la-lutte-pour-les-droits-lgbt-sur-france-5_6044478_3246.html (consulté le 16/06/2023).

marque « la première fois où les lesbiennes, gays et personnes transgenres ont pris conscience de la valeur de s'unir derrière une cause commune (...) dans le contexte des mouvements féministes et pour les droits civiques »¹²¹. Dans les années 1990, la *Gay Pride* deviendra la *Lesbian and Gay Pride* puis apparaîtra le sigle LGBT dans les années 2000, ce-dernier s'allongeant au fil du temps par la volonté d'inclure de plus en plus de minorités sexuelles et de genre¹²².

L'acronyme LGBTQI(A)+ signifie Lesbienne, Gay, Bisexuel.le, Transgenre, *Queer*, Intersexe, Asexuel.le, *plus* les autres identités sexuelles et de genre divergentes de la norme cis-hétérosexuelle¹²³. Ce terme correspond, par exemple, à la sémantique adoptée par le service public régional de Bruxelles pour intituler son plan d'inclusion¹²⁴. Néologisme de ce siècle, mondialisé, contenant de nombreux signifiants parfois flous, est par conséquent inadéquat à servir d'objet de classification pour une recherche de terrain.

Reprenons d'abord quelques définitions simples :

- « Lesbienne : Femme attirée amoureusement et/ou sexuellement par d'autres femmes »¹²⁵.
- « Gay : Terme anglophone qui désigne les hommes attirés par d'autres hommes. Ce mot est parfois utilisé pour désigner les femmes homosexuelles »¹²⁶.
- « Bisexuel.le : Personne attirée par une personne du même genre qu'elle ou par plusieurs autres genres que le sien »¹²⁷.
- « Transgenre (ou trans) : Personne ne s'identifiant pas au genre qui lui a été assigné à la naissance »¹²⁸.
- « Queer : Signifiant à l'origine 'bizarre' en anglais, ce terme désigne les personnes dont l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre n'est ni cisgenre ni hétérosexuelle.

¹²¹ Britannica, « Stonewall riots », disponible à l'adresse suivante : <https://www.britannica.com/event/Stonewall-riots> (consulté le 28 juin 2023) (ma traduction).

¹²² Broqua C., « La 'communauté homosexuelle' comme peuple transnational », *op. cit.*

¹²³ Osborn M., « LGBTQIA+ people's service access during the COVID-19 pandemic: Obstacles to care and provider adaptations », *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 2023, vol. 35, n° 2, pp. 157-182.

¹²⁴ Région de Bruxelles-Capitale, « Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2025 », 105 p.

¹²⁵ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, Paris, Albin Michel, 2021, p. 12.

¹²⁶ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, *op. cit.*, p. 11.

¹²⁷ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁸ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, *op. cit.*, p. 14.

Longtemps péjoratif, le mot ‘queer’ est aujourd’hui revendiqué par certain.e.s militant.e.s de la cause LGBTQ+ »¹²⁹.

- « Intersexe ou intersexué.e : Personne dont l’anatomie présente des variations ne permettant pas de classer le sexe dans les catégories femme/homme. Selon l’ONU, il s’agit des ‘personnes dont les caractéristiques physiques ou biologiques, telles que l’anatomie sexuelle, les organes génitaux, le fonctionnement hormonal ou le modèle chromosomique ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité et de la féminité. Ces caractéristiques peuvent se manifester à la naissance ou plus tard dans la vie, souvent à la puberté’ »¹³⁰.
- « Asexuel.le : Personne qui n’a pas d’attirance sexuelle, mais qui peut éprouver des sentiments amoureux »¹³¹.

Nous distinguons donc d’abord deux réalités : la réalité de l’orientation sexuelle, d’une part, qui peut être strictement hétérosexuelle ou, au moins en partie, homosexuelle (gay, lesbienne, bisexuel.le) et, d’autre part, l’identité de genre : *cis* ou *trans*. Une personne cisgenre est une personne « dont l’identité de genre correspond à celle assignée à la naissance d’après ses organes génitaux »¹³², ce qui « n’a pas d’incidence sur l’orientation sexuelle. Une personne cisgenre [ou transgenre] peut être hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle, pansexuelle, asexuelle, ... »¹³³. La distinction du genre et de la sexualité est un passage obligé pour appréhender notre public, aussi lourde soit la charge associée aux représentations passées des inversés, des *fairies*¹³⁴ ou encore des folles que l’on retrouve encore dans les ouvrages d’académiques contemporains sur les nouvelles questions du genre, comme chez Claude HABIB qui avance, non sans manquer d’une juste délicatesse que « les ‘folles’ ne sont pas des homosexuels comme les autres [et qu’] elles encourent souvent le mépris des homosexuels ‘normaux’ »¹³⁵, mais également que c’est « parmi elles que se recrutent aujourd’hui les candidats à la transition »¹³⁶.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Beaulieu B. & Nanteuil S., *op. cit.*, p. 12.

¹³¹ Beaulieu B. & Nanteuil S., *op. cit.*, p. 10.

¹³² Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out, op. cit.*, p. 11.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Fassin E., « Politiques de l’Histoire : *Gay New York* et l’historiographie homosexuelle aux États-Unis », *op. cit.*

¹³⁵ Habib C., *La Question Trans*, Paris, Gallimard, 2021, p. 149.

¹³⁶ Habib C., *La Question Trans, op. cit.*, p. 150.

La catégorie *queer* peut inclure les LGBT mais s'étendre également à de nombreuses autres conceptions du genre ou de la sexualité et, plus largement, de l'identité. Ce terme étant trop vague, il a d'emblée été écarté et ne sert donc pas de marqueur déterminant du public cible de cette étude. En effet, bien qu'ayant l'avantage de s'ouvrir à la perception d'un « futur 'autre', (...) imprégné de nouvelles configurations relationnelles, communautaires et familiales »¹³⁷, il rencontre mal le critère de l'exclusivité mutuelle des catégories que nous recherchons, suivant BOWKER & STAR. Sous le *plus*, nous trouvons notamment les agenres (« personne qui a le sentiment de n'être ni un homme ni une femme, de ne pas avoir de genre »¹³⁸), fluide (« personne dont l'identification de genre ou de sexualité est changeante ou non catégorisable »¹³⁹) ou non-binaires (« personne dont le genre ne se cantonne pas aux genres binaires homme/femme »¹⁴⁰), mais aussi les pansexuel.le.s (« personne qui ne considère pas le genre comme un critère d'attraction déterminant »¹⁴¹, « souvent défini également par la possibilité d'aimer quelqu'un parce que c'est une personne »¹⁴²) ou encore les polyamoureux.ses (« personne qui peut vivre simultanément plusieurs relations intimes (amoureuses ou romantiques) de manière consensuelle et éthique »¹⁴³). Ces conceptions étant nombreuses (voire infiniment fluides) et tantôt trop floues et mouvantes, tantôt trop proches des catégories LGBT, elles ont été gommées de l'instrument de sélection du public afin de garantir une solide cohérence pour la qualification des individus étudiés.

En outre, bien que la cohésion du groupe découle de la convergence des luttes individuelles des homosexuel.le.s et des transgenres, la notion-clé en jeu pour définir le public de cette étude est celle du *coming out*, c'est-à-dire « le dévoilement par un individu de son homosexualité [ou de sa transidentité] (...) auprès de son entourage plus ou moins proche »¹⁴⁴. Par conséquent, en ce qui concerne d'abord les personnes intersexuées, elles vivent une situation induite par un décalage phénotypique observable par les outils médicaux de notre temps, nous considérons donc que leur démarche est plus particulière et mériterait d'être traitée à part de cette recherche. Les personnes asexuelles, de leur côté, ne dévoilent pas un sentiment relatif à leur genre ni une

¹³⁷ Bomans B., « Retour à l'anormal : réflexions et enjeux de la pensée queer multidimensionnelle », *MethIs*, 2023, [En ligne], vol. 7, n° 1, URL : <https://popups.uliege.be/2030-1456/index.php?id=518>.

¹³⁸ Trachman M. & Lejbowicz T., « Des LGBT, des non-binaires et des cases », *Revue française de sociologie*, 2018, vol. 59, n° 4, p. 682.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁴² Trachman M. & Lejbowicz T., « Des LGBT, des non-binaires et des cases », *op. cit.*, p. 682.

¹⁴³ Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁴⁴ Broqua C., « La 'communauté homosexuelle' comme peuple transnational », *op. cit.*, p. 147.

attirance mais bien l'absence d'attirance, ce qui les distingue également nettement des autres. Ces deux catégories de personnes sont donc exclues du champ de cette étude. Suivant ces considérations, notre attention se portera donc sur les personnes LGBT.

IV. Les violences rencontrées par les jeunes en situation de rupture familiale

IV.1. Considérations préliminaires

Quatre jeunes gens ont accepté, dans le cadre de cette recherche, de partager leur récit de vie. Deux d'entre eux sont des personnes transgenres bisexuelles, une femme (Louisa) et un homme (Sean). Les deux autres s'identifient respectivement comme une femme (Ariana) et un homme (Marcello) cisgenre, homosexuel.le. Ces personnes ayant accepté de participer à condition de préserver leur anonymat, nous utilisons ici quatre prénoms d'emprunt. Chacun s'est reconnu dans l'appel à témoignage qui mentionnait que ce travail visait le « phénomène de rupture familiale des jeunes homosexuel.le.s, bisexuel.le.s ou transgenres, à la suite de la révélation de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ». Nous commençons par présenter les jeunes rencontrés et leurs parcours.

Par la suite, nous mettrons en évidence les différentes violences rencontrées par les quatre jeunes. Soulignons d'ores et déjà qu'aucune des quatre personnes interrogées par la méthode du récit de vie n'est passée par une structure semblable à un refuge ou n'a eu un parcours de rue. Par conséquent, l'expérience des travailleurs du secteur, recueillie lors des entretiens semi-directif, compléteront le tableau. Grâce à leurs retours, nous pourrions établir d'autres vignettes représentatives de ces parcours.

IV.2. Récits de vie

IV.2.1. Louisa

Jeune fille transgenre de 24 ans, Louisa a grandi dans la province du Hainaut. Elle a deux frères, un aîné et un cadet. Elle grandit dans un environnement familial conflictuel dans lequel elle ne reçoit pas d'affection de ses parents. Son père vient d'une fratrie italienne de sept enfants. Sa mère était battue lorsqu'elle était enfant. Lorsque Louisa a onze ans, sa mère développe une « paralysie douloureuse »¹⁴⁵ des membres inférieurs qui l'entraînera vers une consommation

¹⁴⁵ Récit de vie Louisa, p. 76.

quotidienne d'alcool. L'enfant sent alors peser sur ses épaules la charges des tâches ménagères. Son père, de son côté, est très pris par son travail et constitue donc une figure absente. Il est arrivé qu'il disparaisse avec tout l'argent du foyer pendant plusieurs semaines sans donner de nouvelles. Le contexte familial est violent, les parents n'hésitant pas à menacer les enfants de les abandonner dans un internat ou dans une autre famille. A l'école secondaire, un autre adolescent la bat un jour à sang. Elle commence à se poser des questions sur son genre vers l'âge de dix ans et s'identifiera comme une personne transgenre dès l'âge de quatorze ans, époque à laquelle elle fait un premier coming out transgenre et bisexuel à sa mère qui réagit plutôt bien à la bisexualité mais reste convaincue que la transidentité est une phase et ne permet donc pas à sa fille d'entamer un suivi psychologique. Le reste du foyer découvrira sa bisexualité un an plus tard. Le père n'a pas d'attitude violente en public vis-à-vis de la bisexualité de son enfant mais laisse entendre qu'elle lui déplaît par des remarques insultantes. Il finira par dire : « Je ne veux plus voir tes copains à la maison, ça me fait mal »¹⁴⁶.

Lorsque sa puberté commence, Louisa vit très mal les changements opérés sur son corps par la testostérone. Elle ne se reconnaît pas. Commence alors une période, entre ses seize et ses 21 ans, très sombre psychologiquement, pendant laquelle les idées suicidaires seront très présentes. « La mort puait à plein nez »¹⁴⁷. En secondaires, elle entretiendra une relation amoureuse avec une fille pendant près des deux ans. Après avoir péniblement terminé ses études secondaires, elle quitte une première fois le domicile familial pour entamer des études de philosophie à l'université de Liège à 18 ans. Elle vit ses premiers amours et fait un premier coming gay, ce qu'elle ressent comme une libération et lui permet de chasser ses idées noires. Auparavant, nous dit-elle, « j'avais peur d'être gay en public »¹⁴⁸. Motivée à faire des efforts sur elle-même, elle entame une thérapie dans un planning familial liégeois dans le but de transitionner. Après six mois de thérapie, la psychologue refusera de lui délivrer une attestation pour entamer un suivi endocrinologique, ce qu'elle vivra comme un une trahison. A 19 ans, alors qu'elle demande à voir un psychologue à son père, celui-ci entre dans une colère noire et le menace. « C'est dégueulasse ! (...) C'est à cause de tes délires transsexuels »¹⁴⁹. Louisa comprend alors que sa mère a révélé son identité de genre à son père, ce qu'elle vit également comme une trahison. Son père lui retire son ordinateur parce qu'il pense que l'idée de transition lui vient d'internet

¹⁴⁶ Récit de vie Louisa, p. 69.

¹⁴⁷ Récit de vie Louisa, p. 70.

¹⁴⁸ Récit de vie Louisa, p. 69.

¹⁴⁹ *Ibid.*

et lui soumet l'idée de suivre une thérapie de conversion chez des médecins. Louisa qualifie cette période comme « une des pires années de ma vie »¹⁵⁰. Ensuite, son grand frère fait une tentative de suicide, ce qui la dissuade de passer elle-même à l'acte. A 20 ans, elle abandonne l'université et retourne vivre chez ses parents, passe le permis de conduite et gagne un peu d'argent. Elle continue de demander un suivi psychologique à sa mère. Elle s'inscrit au Forem et consulte des endocrinologues.

A 21 ans, elle commence sa transition hormonale et sociale, sans obtenir de soutien de ses parents qui marquent une résistance. Sa mère lui demande par exemple, alors qu'elles achètent des vêtements féminins : « Est-ce que tu peux pas juste être un homme gay ? »¹⁵¹. Elle obtient un accompagnement de la Maison Arc-en-Ciel du Luxembourg. Elle subit une orchietomie, ce qui déplaira au père qui finira par dire : « Tu fais ce que tu veux mais pas chez moi »¹⁵². À ces mots, Louisa prend la décision de quitter le foyer familial et se rend chez un (futur petit) ami. Elle y restera deux semaines et témoigne y découvrir une famille « normale (...) qui se parlent quand ils mangent »¹⁵³. A la suite d'appels téléphoniques répétitifs émanant de ses parents, elle retourne au domicile familial, obtenant au préalable l'accord de ses parents de transitionner chez eux. Au fil du temps, Louisa réalise que ses parents n'acceptent définitivement pas l'idée de sa transition, lui demandant, par exemple, de s'habiller en garçon lorsque viennent des invités. Lorsqu'elle parle de ses besoins de thérapie, toujours liées à ses idées noires, sa mère remet en question sa transition. Des disputes éclatent et, sous l'effet de l'alcool, sa mère lui lance une assiette. Elle décide alors de quitter une nouvelle fois le foyer. Avant de partir, elle explique s'adresser à son père : « 'Papa (pause) je sais, que, tu peux pas imaginer que j'suis une femme, que pour toi, tout c'qui est trans, c'est une délire et tout ça. Et tu sais quoi ? Ben, disons que t'as raison (...) 'Est-ce qu'on peut pas, genre, être une famille ?' et il me dit 'Non. Je peux pas' »¹⁵⁴.

A ce moment, Louisa quitte une nouvelle fois le Hainaut pour Liège et emménage dans une collocation d'amis. Elle contacte le refuge Ihsane Jarfi qui la refuse car elle n'a pas été mise à la porte mais est partie de chez ses parents, ce qu'elle admet. Redirigée vers le CPAS, elle entame des démarches pour obtenir un revenu. Cette étape est compliquée par la famille car

¹⁵⁰ Récit de vie Louisa, p. 70.

¹⁵¹ Récit de vie Louisa, p. 72.

¹⁵² Récit de vie Louisa, p. 74.

¹⁵³ Récit de vie Louisa, p. 77.

¹⁵⁴ Récit de vie Louisa, p. 80.

Louisa était, pour des raisons fiscales et administratives, inscrite à une adresse fictive, ses parents ayant quitté le territoire belge. Elle finira par passer une formation grâce au Forem et obtenir des allocations de chômage. Elle garde un contact téléphonique régulier avec sa mère qui passe parfois lui faire à manger ou l'aider à repasser, mais n'a que très peu de contact avec son père, qui viendra tout de même l'aider à monter des meubles. Enfin, dans le cadre de la procédure chirurgicale très onéreuse par laquelle Louisa souhaite passer afin de compléter sa transition, elle demande une aide financière à ses parents qui lui laissent dans un premier temps entendre qu'ils lui apporteront. Face à l'attitude sourde de sa mère entraînant un manque de dialogue, les parents finissent, lorsque Louisa a 23 ans, par admettre qu'ils ne l'aideront pas. Elle coupera alors tout contact avec ses parents.

Lors de l'entretien, cela faisait neuf mois qu'elle n'avait plus eu de contact avec ses parents. Elle se dit « une fille normale, en couple, qui s'installe, qui paie un loyer, a un travail, est épanouie »¹⁵⁵. Elle se sent « aimante »¹⁵⁶ et « optimiste »¹⁵⁷. « Je pense que, j'essaie sincèrement d'être la meilleure personnes que j'puisse être (...) Mes parents désapprouvent (...) simplement parce que j'suis une fille »¹⁵⁸. Elle parle de sa transition comme d'une renaissance, elle est devenue une autre personne, le fils de ses parents étant mort. « Grâce à la transition, quelque chose vit, la transition m'a sauvée. Je suis en paix. Je suis heureuse. (...) Devenir soi-même, c'est vraiment bon »¹⁵⁹.

IV.2.2. Sean

Sean est un jeune homme transgenre de 29 ans. Il a deux sœurs cadettes. Il grandit dans un environnement familial violent, son père étant une figure colérique. Sa mère a vécu une enfance violente et est engagée avec son père dans une relation conjugale difficile. Lorsque Sean est enfant, il subit des violences sexuelles de la part de son grand-père. Il raconte : « il m'a montré son pénis plusieurs fois (...) et je l'ai déjà vu en train de se masturber (...), il le faisait devant moi »¹⁶⁰. Il confie ce récit à sa mère qui le croira et coupera tout contact entre l'enfant et le grand-père. Vers l'âge de dix ou onze ans, ses écrits, retrouvés plus tard, témoignent de

¹⁵⁵ Récit de vie Louisa, p. 144.

¹⁵⁶ Récit de vie Louisa, p. 140.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Récit de vie Louisa, p. 92.

¹⁵⁹ Récit de vie Louisa, p. 144.

¹⁶⁰ Récit de vie Sean, p. 167.

sentiments dépressifs. Commence alors l'adolescence, une période de souffrance très noire où Sean développera un trouble anxio-dépressif et des maladies de la peau liées au stress.

Quand son corps commence à changer, c'est une épreuve. Le développement de sa poitrine est ressenti comme une pression, comme si une partie de son corps qui ne lui appartenait pas se développait et s'accrochait à lui. Sa mère le critique car elle constate des attitudes trop masculines dans sa façon de marcher ou de parler. Vers quatorze ans, il prend beaucoup de poids. Il change d'école en quatrième année de secondaires, passant d'une école liégeoise à l'autre. Son style vestimentaire plutôt sombre lui attire du harcèlement pendant les récréations. Sa mère le critique également sur cela. A seize ans, fatigué par les cris quotidiens de son père, Sean commence à s'impliquer dans les disputes entre ses parents et devient même offensif : « Soit je me ramassais de la violence en réaction à mes provocations (...), soit je me tuais de l'intérieur en ne disant rien quoi. Donc, il fallait que ça sorte »¹⁶¹. La violence paternelle s'accroît et devient physique. A dix-sept ans, Sean se sent attirée par les filles et fait un premier coming out, lesbien, à sa mère qui considère cela comme une phase et ignore cette réalité. Lorsque Sean évoque ses petites amies, sa mère fait comme s'il parlait d'amies. A l'école, un condisciple lui dira : « Ma tante est psy, elle peut soigner ça »¹⁶².

A sa majorité, il entame des études supérieures sociales. La situation parentale se dégradera et les parents finiront par divorcer. Sean porte alors plainte contre son père pour violence intrafamiliale. Depuis, il n'a plus de contact avec ce-dernier. Le départ de son père est vécu comme une libération, le gain d'un espace dans lequel elle peut vivre, exister. Elle entre en master à l'université de Liège. Vers 23 ans, elle commence à se rendre compte qu'elle peut évoluer vers autre chose qu'une femme. Son questionnement débute autour des questions non-binaires et progressera grâce à un espace de parole construit avec des amies (cisgenres et hétérosexuelles), sur internet. Elle rejoint un groupe dédié aux hommes trans sur Facebook, ce qui lui donne accès aux informations relatives à la transition.

Lors de ses études, elle travaillera sur le sujet de la transphobie et sera encadrée par un promoteur tenant des propos sexistes, homophobes et transphobes en cours. Lors d'une dispute sur le sujet de ses recherches avec sa mère, elle éclate : « Je suis une personne trans »¹⁶³ ! Ce

¹⁶¹ Récit de vie Sean, p. 157.

¹⁶² Récit de vie Sean, p. 159.

¹⁶³ Récit de vie Sean, p. 162.

premier coming out est passé sous silence. A l'époque de ses 24 ans, le secret de famille explose : les oncles de sa mère découvrent des vidéos pédopornographiques sur l'ordinateur du grand-père. Couvert par toute la famille, celui-ci décèdera trois mois plus tard.

Pour le travail, Sean déménage à Charleroi et y entame sa transition sociale. Il se fait appeler par son prénom masculin et exprime son genre au masculin. Petit à petit, la nécessité de faire son coming out transgenre à sa famille apparaît comme de plus en plus pressant. L'utilisation de l'ancien prénom par sa famille lui causant de la souffrance, de l'anxiété, des crises d'angoisse. Il a le sentiment de vivre une double vie et veut donc entrer en cohérence avec la personne qu'il se sent être. En outre, il souligne qu'il a attendu d'avoir une indépendance matérielle avant de se lancer, pour protéger ses arrières. C'est donc avec beaucoup d'appréhension qu'il contacte alors sa famille. Sa plus petite sœur réagit bien. Sa mère lui dit, en premier lieu, que l'amour d'une mère n'a pas de limite. Cependant, son autre sœur ne répondra pas et, avec la mère, initiera, dès le lendemain, une dynamique de ressentiment vis-à-vis de Sean. Accusé par des messages incessants d'être une mauvaise personne de ne pas leur avoir partagé cette information plus tôt, il se sentira alors harcelé. Accablé, il décide deux semaines plus tard de couper le contact avec sa famille. Ce n'est que six semaines plus tard que sa mère l'invite à un barbecue familial et que la rupture se résorbe.

Lorsqu'il commence sa transition médicale, il sent certaines pressions émanant des endocrinologues, à Liège, d'abord, mais également à Charleroi. C'est donc avec un médecin généraliste formé à l'accompagnement des personnes trans qu'il abordera sa thérapie hormonale. Aujourd'hui, la relation avec sa famille s'est apaisée. « Je suis content de cette rupture parce qu'elle a fait du bien. (...) Ca a été bénéfique à un moment donné. (...) Du fait de la violence, du fait que je me cachais, j'osais jamais afficher mes propres opinions »¹⁶⁴. En évoluant genré au masculin, son orientation sexuelle s'est également définie comme bisexuelle car le rapport à l'homme, désormais du même genre, est différent. Cependant, cela n'a pas été spécifiquement explicité à sa famille, qui l'a uniquement constaté et n'a pas mal réagi.

IV.2.3. Marcello

¹⁶⁴ Récit de vie Sean, p. 193.

Marcello a 30 ans. Il est issu d'une famille d'origine sicilienne. Sa mère, mère au foyer, née en Sicile, a suivi son père, travailleur en logistique, né en Belgique de parents siciliens, par amour. Il a un grand frère, atteint d'un handicap mental. Son cadre familial est paisible, il ne connaît, d'abord, aucune violence de la part de ses parents. Très couvé, il ne fait pas d'activités extrascolaires et a une vie sociale relativement limitée pendant son adolescence. A treize ans, il commence à se poser des questions sur sa sexualité et s'identifie comme homosexuel à seize ans. A cette époque, lorsque le père entend parler d'homosexualité, il déclare : « Si j'ai quelqu'un dans la famille qui est PD (...) je le renierai »¹⁶⁵, adressant à son fils : « Le jour où tu me dis que t'es PD, je te tue »¹⁶⁶. Cependant, Marcello partage son homosexualité à une amie. Cette-dernière, un jour, par mégarde, dévoilera l'information à d'autres condisciples. De retour en classe, prévenu par SMS, il s'installera d'abord anxieux à son bureau pour faire ses exercices avant que le silence pesant ne soit brisé par un : « On est au courant hein »¹⁶⁷. S'en suit une discussion ouverte durant laquelle l'enseignante a déclaré : « Quand t'étais en congé, on en parlait entre nous. Franchement, on s'en doutait quand même un peu, hein »¹⁶⁸. Heureux de la réaction, Marcello demande tout de même à son entourage de rester discret vis-à-vis de cette information car sa famille n'est pas au courant et qu'il souhaite que cela demeure.

A vingt ans, il rencontre un garçon, son premier amour. Petit à petit, il prend son indépendance et lutte un peu avec son père pour prendre le contrôle de l'argent qu'il gagne par son travail. Son copain lui propose d'emménager avec lui afin qu'il ait une plus grande liberté. Marcello fait alors croire à sa famille qu'il emménage avec une amie et quitte le domicile familial. Quelques mois plus tard, le 25 décembre, il se rend chez ses parents. Profitant d'une courte absence du père, la mère de Marcello l'approche alors et lui demande à plusieurs reprises s'il est en couple avec un garçon, ce que le jeune homme finira par avouer. A ces mots, sa mère fond alors en sanglots et lui conseille de s'enfuir avant que son père ne rentre à la maison : « Va-t'en avant que ton père te chope parce que là, ça va mal finir »¹⁶⁹. Le garçon s'enfuit et reçoit alors de nombreux messages et appels de son père et ce, pendant trois mois. Qualifié de honte pour la famille par son père qui lui dit également qu'il est mort pour eux, Marcello reçoit également des menaces de mort dans l'éventualité où son père le croiserait avec un garçon dans la rue. Son père le menace également de venir sur son lieu de travail. Par conséquent, le jeune

¹⁶⁵ Récit de vie Marcello, p. 202.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Récit de vie Marcello, p. 212.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Récit de vie Marcello, p. 201.

homme en parlera à son patron qui le rassurera. En outre, l'une de ses collègues lui propose de venir le chercher et de le ramener à son domicile, afin qu'il ne risque pas de croiser son père sur le chemin du bus, ce qu'il acceptera pendant deux mois. Il finit par changer de numéro de téléphone mais garde un contact avec sa mère.

Trois mois après Noël, son père l'appelle et lui demande de discuter. En effet, la mère étant atteinte émotionnellement par la situation et ayant été touchée par un cancer pendant les années qui ont précédé, le père souhaite la préserver. Inquiet, Marcello demande à des amis de l'accompagner en voiture jusqu'au domicile familial, au cas où. A la bonne surprise du jeune homme, son père s'est radouci grâce à une conversation qu'il a eue avec son propre frère. En août, une première rupture survient avec le petit-ami, ce qui ramènera le jeune homme chez ses parents et ce, pour deux semaines. Après cela, il retournera habiter avec le jeune homme. Dans un premier temps, le père n'acceptera pas de rencontrer le compagnon de son fils, jusqu'à se radoucir un an plus tard mais en mettant une réserve sur la qualification de « beau-papa »¹⁷⁰. Cependant, cette-dernière sortira quand même de la bouche du petit-ami et ne provoquera qu'un rire. Lorsqu'il atteint l'âge de 27 ans, la relation se termine avec son petit-ami et Marcello emménage seul.

Aujourd'hui, dans sa famille, seuls ses parents, son frère, son oncle et l'un de ses cousins qui est également homosexuel et qui a, d'ailleurs, été mis à la rue par ses parents lorsqu'il leur a annoncé, sont au courant de l'orientation sexuelle de Marcello. Le jeune homme avance : « S'ils le rapprennent je m'en fous complètement. C'est ma vie, c'est pas la leur. Qu'ils acceptent ou qu'ils acceptent pas, ça change rien, je ne les vois pas, en repas de famille quand ça se fait... Mais c'est plus pour mes parents que j'ai peur, tu vois, pour ne pas que les autres se moquent d'eux en disant : 'Oui, on ne va plus leur parler parce que... leur fils est gay, etc.', heu, des trucs comme ça »¹⁷¹. En Sicile, l'homosexualité resterait un tabou beaucoup plus fort qu'en Belgique, considéré dans les mentalités locales comme une maladie, un handicap mental ou dénigré comme « fosses à SIDA »¹⁷². En Belgique, c'est dans le milieu du travail qu'il rencontre le plus d'homophobie. Brancardier, il travaille dans une équipe formée de 70 hommes et de cinq femmes. Les remarques pleuvent : « T'es PD toi ? »¹⁷³, « Je comprends pas comment vous

¹⁷⁰ Récit de vie Marcello, p. 205.

¹⁷¹ Récit de vie Marcello, p. 224.

¹⁷² Récit de vie Marcello, p. 226.

¹⁷³ Récit de vie Marcello, p. 214.

pouvez pas aimer une paire de tettes »¹⁷⁴, « Est-ce que ça fait mal ? »¹⁷⁵, « Dieu a créé Adam et Ève, il n'a pas créé Adam et Adam »¹⁷⁶, ou encore « On sait bien que les PD, c'est tous des pédophiles et qu'ils se mettent des doigts dans le cul dans les vestiaires en nous matant »¹⁷⁷, un des collègues ayant été jusqu'à demander un vestiaire séparé pour les homosexuels. Dans ce milieu, avance le jeune homme, il faut avoir un peu « de gueule »¹⁷⁸.

IV.2.4. Ariana

Ariana a 30 ans. Née en Grèce, elle a un frère jumeau et émigre en Belgique avec sa famille à l'âge de deux ans. Son père et sa mère sont issus de milieux modestes mais ont un parcours académique impressionnant et travaillent tous deux dans des institutions internationales à Bruxelles. Ariana dit avoir vécu une enfance privilégiée, sa mère s'occupe beaucoup de ses enfants et le père est présent pour les conduire à leurs nombreuses activités parascolaires. Tous les deux sont encouragés à « bien réussir dans la vie », à commencer par l'école où ils excellent. Le père est cependant décrit comme colérique, criant beaucoup sur les trois autres membres du foyer. Énormément de conflits éclatent entre les parents qui font régulièrement chambre à part. Ariana les décrit comme un couple, non pas amoureux, mais fiers d'être toujours ensemble. Son père la gifle une fois mais sa mère prend sa défense. Son frère est également une personnalité colérique. A partir de l'adolescence, Ariana prend conscience de la voie que ses parents souhaitent qu'elle suive : un bon travail et un bon mariage. Cet aspect a été de nombreuses fois souligné au fil du récit. A l'école, elle montre une personnalité plutôt introvertie. Elle n'a pas de succès avec les garçons qui ne l'intéressent pas particulièrement.

A 18 ans, elle part en Grèce pour étudier la médecine. Sur place, elle a des contacts avec sa famille, notamment ses cousins. L'un de ses amis fait un coming out et elle l'accompagne dans des soirées LGBT où elle se sent à l'aise mais se qualifie toujours comme hétérosexuelle. Passé l'âge de vingt ans, elle sent la pression de devoir se mettre en couple et a quelques rendez-vous avec des garçons mais ne ressent pas de connexion. Un jour, elle rencontre une fille et sent une attirance, un déclic. Elle commence à se poser des questions et se sent attirée par des filles. Quelques mois plus tard, elle tombe naturellement amoureuse d'une nouvelle connaissance

¹⁷⁴ Récit de vie Marcello, p. 214.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Récit de vie Marcello, p. 228.

¹⁷⁷ Récit de vie Marcello, p. 215.

¹⁷⁸ Récit de vie Marcello, p. 214.

féminine. Elle commence alors à se qualifier comme bisexuelle ou lesbienne mais le cache à ses parents. Vis-à-vis d'eux, Ariana a d'abord une certaine peur mais dépend également financièrement de ses parents qui lui versent une somme d'argent tous les mois et lui prêtent, par exemple, une voiture. En outre, elle a le sentiment, ce qu'elle identifie comme faisant partie de la culture méditerranéenne, de devoir toujours satisfaire ses parents comme si elle restait une extension d'eux-mêmes, à jamais. Depuis toujours, elle garde une recherche d'approbation parentale constante. A l'âge de 23 ans, elle revient dans sa famille pour fêter Pâques et ressent une certaine détresse psychologique. Elle se sent comme vivant une double vie. Elle explique : « Mes parents, ils... à l'époque ils étaient super fiers de moi, ils m'aimaient bien, il y avait tout un profil que j'étais... j'étais aussi un peu gâtée par rapport à mes parents, j'étais... pour eux, j'étais parfaite. Et ces deux images étaient tellement incompatibles que, chez moi c'était *imperceptible* d'avoir ce gros défaut par rapport à mes parents et d'avoir une vie normale. (...) c'était juste... inconcevable, c'était... Je ne pouvais pas être cette fille parfaite, tellement aimée, appréciée et adorée par mes parents et en même temps, être avec une femme que c'était... Même si mes parents étaient plus ouverts, ben, ce ne serait pas la même chose, ça, je le savais... »¹⁷⁹.

Lorsqu'elle termine ses études et entame sa spécialisation, sa mère vient lui rendre visite en Grèce. « Comme j'avais terminé mes études, c'est là aussi que, encore socialement, ben maintenant, il fallait un copain, un truc sérieux, des fiançailles »¹⁸⁰, raconte-t-elle. Les deux femmes vont un soir au restaurant et la mère demande à la fille si elle n'aime peut-être pas les hommes, lui assurant qu'elle l'aimerait quoi qu'il en soit. Ariana avoue alors : « Je préfère les filles »¹⁸¹. Sa mère est alors choquée, devient pâle et lui reproche d'avoir menti et de ne pas l'avoir annoncé plus tôt. De cette manière, sa famille aurait pu l'aider, lui faire changer d'avis. En effet, elle considère que sa jeune fille, loin de sa famille à l'étranger, a été influencée par un lobby. « Ils pensaient vraiment que les groupes d'homosexuels, c'était des lobbys, ils comparaient ça à des lobbys. Donc ils font de la propagande pour leur but. Et ça, ça a l'air rigolo quand c'est entre nous mais... ils pensaient vraiment ça, que c'est vraiment les homosexuels, méchants, qui font de la propagande et qui influencent les belles filles naïves. C'est vraiment sérieux, je ne dis pas ça pour qu'on rigole... »¹⁸². La mère adopte une attitude de dégoût et de

¹⁷⁹ Récit de vie Ariana, p. 251.

¹⁸⁰ Récit de vie Ariana, p. 260.

¹⁸¹ Récit de vie Ariana, p. 236.

¹⁸² Récit de vie Ariana, p. 254.

froideur avec son enfant. Quelques temps après cet épisode, Ariana reçoit un e-mail de sa mère réaffirmant sa position, qualifiant sa fille de décadente, influencée par un groupe et lui proposant de l'accompagner vers le chemin de l'hétérosexualité. La jeune fille est choquée : « On te traite comme si t'étais aliénée, t'es changé, tu es devenue un... genre de paria dégoûtante, bizarre influençable, alors que pff... moi j'avais pas changé. J'étais la même il y a un an quoi »¹⁸³. Suite à cet épisode, les contacts seront rompus avec la famille pendant cinq mois. Elle développera des problèmes cutanés liés au stress. Lorsque sa mère revient en Grèce quelques temps plus tard, elle lui fait part de sa honte. Son père, par la suite, lui proposera une thérapie de conversion et lui signifiera que si elle s'engage dans une relation lesbienne, ils ne veulent plus avoir de rapport avec elle. Malgré tous ces conflits, Ariana évoque un sentiment de libération de ne plus devoir cacher la vérité à ses parents.

A 25 ans, elle revient à Bruxelles. Sa sexualité est passée sous silence, les parents considérant que le lesbianisme de leur fille était directement corrélé à ses fréquentations étrangères. Elle emménage dans un appartement et continue sa spécialisation. Ironiquement, sa mère lui dit un jour de cacher ses préférences pour ne pas qu'ils aient honte d'elle et la somme de surveiller si l'information ne circulait pas auprès de telle ou telle personne trop proche de leur propre cercle social. La jeune médecin développera alors de l'anxiété sociale, ne mangeant pas avec ses collègues, de peur qu'ils comprennent sa différence. Cette peur l'impacte encore aujourd'hui. En effet, lorsqu'elle vécut certaines difficultés relationnelles avec ses collègues, sa mère lui disait qu'il était normal qu'elle soit maltraitée si ses collègues sont au courant qu'elle est homosexuelle. Le milieu dans lequel elle travaille étant, selon elle, très « hétéronormé »¹⁸⁴, elle développe un sentiment d'envie vis-à-vis du mode de vie hétérosexuel et se demande : « Pourquoi, moi, je peux pas tout avoir non plus ? Avoir un bon copain, une bonne vie de carrière, être aussi comme il faut ». Ses amies se mariant et gardant en tête qu'elle n'avait connu qu'une seule relation lesbienne, elle cherche donc à rencontrer des hommes et va à quelques rendez-vous. Définitivement, elle abandonnera l'idée à la suite de plusieurs expériences infructueuses : « C'est dur à expliquer aux gens mais... Pour moi, je me sens comme une femme vraiment quand je suis avec des femmes. Avec un garçon, tout le monde aurait pu croire que (...), mais en fait, non, je me sentais... comme un être... j'avais aucune sexualité, j'ai vraiment... je n'ai pas de sexualité, c'est impossible, pour moi »¹⁸⁵.

¹⁸³ Récit de vie Ariana, p. 257.

¹⁸⁴ Récit de vie Ariana, p. 260.

¹⁸⁵ Récit de vie Ariana, p. 261.

Petit à petit, elle commence à consulter des psychologues. Elle se sent seule avec son identité, pas représentée. Dans son milieu professionnel, en un an, elle n'a rencontré aucun homosexuel. Le premier psychologue rencontré à cette époque s'avère ne pas lui convenir elle arrête donc rapidement les séances. A 26 ans, elle part en voyage en famille. Lors de celui-ci, une dispute éclate entre les parents d'Ariana et son frère. Soudainement, son frère la pointe du doigt : « Regardez, elle aussi elle est pas parfaite, elle est aussi corrompue que moi, (...) elle, elle couche avec les femmes »¹⁸⁶. La mère fond alors en larmes, ce qui affecte la fille. Cette-dernière invente alors avoir une attirance pour un homme au travail, geste qu'elle regrettera de sitôt car sa mère reprend alors espoir en son hétérosexualité. Quelques mois plus tard, les parents découvriront le profil de leur fille sur un site de rencontre LGBT et réagiront avec agressivité, ce qu'elle vivra très mal. Elle rencontre alors une femme et prend confiance en son identité lesbienne. Elle veut s'assumer, se sent heureuse et reçoit le soutien de ses amis grecs. Elle avoue sa relation à son frère qui gardera le secret. Par la suite, sa charge de travail étant difficile à supporter et sa relation de couple battant de l'aile, Ariana cherche une autre psychologue avec laquelle elle travaillera son anxiété sociale mais la professionnelle n'est pas spécialisée dans les questions LGBT et ne parvient donc pas à répondre entièrement aux attentes de la jeune. Après sa rupture, elle trouvera finalement une psychologue LGBT, recommandée par un psychiatre, qui l'aura, finalement, beaucoup aidé. Elle l'encourage notamment à s'intégrer à des groupes LGBT et à fréquenter leurs lieux de sociabilité, afin de trouver une représentation. Lors de la période de confinement, la mère d'Ariana lui adressera ses inquiétudes vis-à-vis de son âge et du temps qui passe car ses amis « vont avoir des enfants et chacun va avoir sa vie¹⁸⁷ » et qu'il faut donc qu'elle trouve une situation de couple stable avec un homme, les relations lesbiennes n'étant pas durables. La jeune femme esquivera la question, ne voulant pas partager son expérience récente de rupture conjugale. A 28 ans, elle intègre un groupe de filles queer, ce qu'elle qualifie comme l'une des meilleurs choses qui lui soit arrivée. Cela lui permet de discuter de son vécu, de constater des trajectoires différentes et d'être valorisée dans son identité. En outre, ces nouvelles fréquentations brisent la pression du mode de vie hétérosexuel qui pesait sur ses épaules. Grâce à ce groupe, elle a maintenant un lieu qu'elle peut fréquenter et accepte plus aisément l'idée du célibat, bien qu'elle ait rencontré sa compagne actuelle via ce biais à l'âge de 29 ans.

¹⁸⁶ Récit de vie Ariana, p. 262.

¹⁸⁷ Récit de vie Ariana, p. 267.

Aujourd'hui, le sujet de son orientation sexuelle reste passé sous silence avec ses parents. Elle continue de les voir toutes les semaines. Ils restent une figure de soutien sur de nombreux sujets de la vie quotidienne et renvoient à un certain sentiment de sécurité. Elle explique. « Soit je suis trop naïve, soit je n'ai pas cet orgueil de me dire « Je coupe parce qu'on m'a mal parlé »¹⁸⁸ et que je vis ma vie. Je peux le faire mais après je sens que le sentiment passe et que, pour moi ce n'est pas normal de ne pas leur parler. C'est comme si je me force de ne pas leur parler. Et... y'a toujours des fois où j'ai besoin de leurs conseils, pas pour les choses relationnelles mais pour d'autres choses »¹⁸⁹. Sa famille en Grèce reste mise à l'écart vis-à-vis de son homosexualité, de par la honte que ses parents ont véhiculée depuis le premier jour du coming out : « Honnêtement c'est pas que ça me dérange moi, personnellement, mais c'est que c'est le ressenti encore de mes parents. C'est un peu... (...) que... mes parents, (...), à l'époque, ils disaient que si tu le dis, nous, on aura honte et 'Qu'est-ce qu'on va devenir si tu parles de ça ?' et c'était un peu, je dis rien parce qu'en fait, mais j'ai des cousins et je pense qu'ils seraient OK avec ça, mais y'a toujours ce côté de mes parents qui disent qu'il ne faut pas que ça s'apprenne, sinon ils vont avoir honte, que j'ai appris un peu à ne pas le dire parce que c'est honteux »¹⁹⁰. Elle souligne, par ailleurs : « Je ne peux pas avoir de relations avec quelqu'un, même avec mes amis ici, je ne peux pas avoir de vraies relations quand je cache cette partie-là de moi. Donc pour moi, maintenant, tout ce qui est parents, famille, amis, cousines, cousins, tu ne peux pas avoir une bonne relation et le secret, c'est... soit tu n'as pas une bonne relation et tu mens, soit tu dis la vérité et là tu peux avoir une vraie relation »¹⁹¹.

IV.3. Les Violences

Il s'agit ici de mettre en lumière les violences particulières rencontrées par les quatre jeunes au fil de leur parcours. Celles-ci étant nombreuses, au regard des récits ci-dessus, émergeant par exemple dans les contextes professionnels chez Marcello et Ariana, comme la littérature le met aussi en évidence¹⁹², nous nous concentrons principalement sur les violences vécues en famille

¹⁸⁸ Récit de vie Ariana, p. 270.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ Récit de vie Ariana, p. 272.

¹⁹¹ Récit de vie Ariana, pp. 251-252.

¹⁹² Parini L. & Lloren A., « Discriminations envers les homosexuel.le.s dans le monde du travail en Suisse », *Travail, Genre et Société*, 2012, vol. 38, n° 2, pp. 151-169.

et ayant un lien avec l'homosexualité ou l'identité de genre. Par la suite, nous tenterons de dégager certaines particularités semblant être liées à la condition transgenre.

1. IV.3.1. Les violences communes

D'abord, les quatre jeunes sont soumis à l'hétérosexisme, ces « pratiques institutionnelles et discursives qui construisent et maintiennent l'hégémonie de l'hétérosexualité au profit de la domination masculine, (...) à l'exclusion de l'homosexualité »¹⁹³. La négation, l'image de la passe transitoire revient dans chaque récit. Le lesbianisme de Sean est ignoré par sa mère. Chez Louisa, la bisexualité est vue comme transitoire par ses deux parents. Chez Ariana, les parents la ramènent sans cesse au beau collègue masculin avec qui elle travaille et l'encouragent à revenir sur la bonne voie. Chez la jeune lesbienne, tout comme chez Marcello, la culture familiale décourage clairement l'homosexualité, la honte des parents étant clairement évoquée dans leurs récits comme un frein à la pleine expression de leur identité. Ils choisissent de se taire car, comme le souligne ERIBON, « le gay qui décide de se dire s'expose au commentaire ironique ou condescendant »¹⁹⁴. Le jeune homme évoque notamment, vis-à-vis de sa famille élargie : « C'est plus pour mes parents que j'ai peur, tu vois, pour ne pas que les autres se moquent d'eux en disant : 'Oui, on ne va plus leur parler parce que... leur fils est gay, etc.' »¹⁹⁵. Ces deux sujets, particulièrement, marquent une restriction vis-à-vis de l'expression de leur homosexualité qui peut être aisément ramenée à la domination masculine dans le contexte de laquelle « le dominé tend à prendre sur lui-même le point de vue du dominant : à travers notamment (...) l'insulte, réelle ou potentielle, il peut être ainsi conduit (...) à vivre dans la honte l'expérience sexuelle qui, du point de vue des catégories dominantes, le définit »¹⁹⁶. Cette force dominatrice garde les jeunes homosexuels rencontrés taiseux sur leur condition, au sein de leur cadre familial. Chacun des jeunes a, en effet, été confronté à l'insulte et parle également de la honte qu'il éprouve à vivre son homosexualité. Ici, nous retrouvons « le refus de reconnaissance sociale sous la figure du mépris, qui produit de la négligence, de l'humiliation et de la mésestime sociale ((...) déni des relations avec la famille élargie, (...) les grands parents »¹⁹⁷, première violence familiale mise en évidence chez PIERRON. En outre, chez

¹⁹³ Chetchuti N., « Hétéronormativité et hétérosocialité », *op. cit.*, p. 72.

¹⁹⁴ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁹⁵ Récit de vie Marcello,

¹⁹⁶ Bourdieu P., *La domination masculine*, *op. cit.*, p. 162.

¹⁹⁷ Pierron P., « La famille et sa violence », *op. cit.*, p. 24

Louisa, ce camouflage, si elle ne souhaite pas s'y soumettre, est également requis par les parents.

Les quatre jeunes vivent également tous le refus d'être considéré comme sujet de droit en bafouant leurs droits fondamentaux, seconde violence familiale de PIERRON¹⁹⁸. En effet, nos droits fondamentaux, garantis par notre Constitution nous protègent contre la discrimination¹⁹⁹. Or, l'orientation sexuelle étant un critère protégé, elle ne peut être le motif d'un préjudice porté à autrui. Or, nous pouvons aisément faire émaner des différents récits de vie les préjudices ou dommages causés par les parents sur leurs enfants, à la suite de la révélation de leur identité. En ce qui concerne le désinvestissement affectif, troisième violence de PIERRON, Louisa le connaît depuis l'enfance, ses parents n'ayant jamais été très affectueux mais le désinvestissement s'accroît avec la transition, aujourd'hui, Louisa se qualifie comme n'étant plus leur fille car ayant manqué de leur amour. Le père de Marcello le menace de mort à l'annonce de son homosexualité. Les parents d'Ariana lui imposeront le silence. Sean, pour sa part, grandit dans un environnement familial peu affectueux mais à l'annonce de sa transition, l'affection premièrement exprimée par sa mère laissera rapidement la place à de la culpabilisation. Les quatre jeunes rencontrent donc également cette violence.

Les quatre jeunes relèvent également une certaine dépendance matérielle. Louisa a besoin de sa mère pour engager beaucoup de démarches, notamment médicales, et cette position est régulièrement utilisée contre la jeune pour freiner sa transition. En outre, ses parents vendent, par exemple, un jour, sa voiture. Sean attendra d'avoir pris son indépendance pour parler de sa transidentité sachant « que ça risquait d'être très compliqué »²⁰⁰. Quelques conflits sont générés entre Marcello et son père sur la gestion de l'argent gagné par le jeune et il faut également noter que le jeune homme ne fait son coming out qu'après avoir emménagé ailleurs. Quant à Ariana, son discours est clair, lorsqu'elle était étudiante, elle se trouvait en situation de dépendance financière vis-à-vis de ses parents, entraînant la peur de finir sans ressources s'ils apprenaient son orientation sexuelle. De plus, lorsque sa mère apprend son orientation, elle lui prend sa voiture pour partir.

¹⁹⁸ Pierron P., « La famille et sa violence », op. cit.

¹⁹⁹ Constitution belge, articles 11 et 131.

²⁰⁰ Récit de Vie Sean, p. 147.

En outre, les quatre jeunes ont vécu des périodes d'anxiété, de détresse psychologique parfois intense. Marcello n'ose plus prendre le bus de peur de croiser son père, Ariana et Sean développeront des éruptions cutanées liées au stress engendré par leurs parents tandis que Louisa vivra des épisodes suicidaires récurrents et violents, dès le commencement de sa puberté. L'accompagnement psychologique est décrit par Ariana comme fondamental dans son évolution en tant que personne assumant son identité lesbienne. Chez Louisa, il est également central dans le récit.

Enfin, dans le récit de Marcello, nous retrouvons un exemple d'homophobie libérale, décrite par MARSICANO comme « refusant de recourir au vocabulaire de la parenté pour désigner le ou la conjoint.e »²⁰¹, lorsque le père refuse, d'abord, que son beau-fils ne l'appelle beau-papa.

IV.3.2. Particularités Transgenre

Les deux personnes transgenres que nous avons rencontrées se démarquent par l'intensité de la violence présente initialement dans leur contexte familial initial. Au contraire des deux autres sujets interrogés, Louisa et Sean grandissent face à la violence physique et verbale. Sean est même victime de violence sexuelle dans l'enfance.

En outre, la dysphorie de genre, bien qu'encore relativement peu étudiée²⁰², est décrite dans les récits comme un processus particulièrement violent. Ce sentiment de « détresse »²⁰³ est exprimé chez les deux jeunes rencontrés. Les changements produits par la puberté étant ressentis comme des excroissances pesantes ou gênantes, difficiles à porter et menant, chez Louisa, à l'impossibilité de croiser son image dans un miroir et ce, pendant près d'une décennie.

En outre, l'image du transgenre triste est souvent ramenée comme une menace par la famille de Louisa : « mon père (...) me dit que les personnes trans sont malheureuses (...) que les gens comme ça se suicident »²⁰⁴, ce qui semble renvoyer à la vieille image de l'homosexuel mélancolique, illustrée, par exemple, chez ERIBON²⁰⁵. Cette image renvoie à la dynamique

²⁰¹ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », *op. cit.*

²⁰² Kuyper L. & Wijzen C., « Gender Identities and Gender Dysphoria in the Netherlands », *Archives of Sexual Behavior*, 2014, vol. 43, n° 1, pp. 377-385.

²⁰³ Paz Galupo M., Pulice-Farrow L. & Pehl E., « 'There is nothing to do about it': Nonbinary Individuals' Experience of Gender Dysphoria », *Transgender Health*, 2021, vol. 6, n° 2, p. 101.

²⁰⁴ Récit de vie Louisa, p. 73.

²⁰⁵ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*

décrite par MARSICANO comme l'homophobie « 'préventive' [qui] vise paradoxalement à protéger les personnes de l'homophobie des autres par des attitudes de rejet et de déni »²⁰⁶.

²⁰⁶ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », *op. cit.*

V. Les Refuges LGBT+ de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En France, « Le Refuge est une association (...) reconnue d'utilité publique, créée en janvier 2003 à Montpellier par Nicolas Noguier »²⁰⁷. Elle est la première structure de ce type créée en Europe²⁰⁸. En 2015, elle recevait 500 demandes d'admission par an pour 70 places en appartement²⁰⁹. En 20 ans, la structure a accompagné 9515 jeunes et en a hébergé 2863²¹⁰. En Fédération Wallonie-Bruxelles, quatre structures plus jeunes se sont développées ces dernières années. Le Refuge de la capitale ouvre ses portes en 2018, soutenu par un financement de la Ville de Bruxelles. L'année suivante, le Refuge Ihsane Jarfi, soutenu par la ville de Liège ouvre à son tour ses portes. En 2021, le projet EMWA est lancé par une initiative fédérale, avec pour but de constituer un réseau wallon d'hébergement pour jeunes LGBT+ en rupture familiale. En mai 2023, c'est au tour de Charleroi d'ouvrir son dispositif d'hébergement pour jeunes LGBT+. Ces quatre projets constituent l'ensemble des projets d'hébergement spécifiquement à visée de ce public. Ils ont en commun d'accueillir des jeunes LGBT+ entre 18 et 25 (ou 26) ans, mis à la rue par leur famille à la suite de leur coming out. Bien que le phénomène commence petit à petit à être étudié, il est toujours difficile d'estimer l'ampleur de ce phénomène²¹¹.

Nous tenterons d'abord ici de mettre à jour de premières données afin d'évaluer le phénomène et le fonctionnement des différentes structures. Les refuges de Liège et de Bruxelles ainsi que le fonctionnement du réseau EMWA seront décrits. Ensuite, l'expérience des acteurs de terrain servira à relever plusieurs problématiques spécifiques à notre problématique.

V.1. Le Refuge Bruxelles²¹²

En 2022, le Refuge de Bruxelles a hébergé 32 personnes et en a accompagné 143. Initialement mise en place sous une forme privée, l'institution est en cours de reconnaissance comme Maison d'Accueil par la Commission Communautaire Commune (COCOM) de Bruxelles, la première

²⁰⁷ Louisin A., « L'expérience de la précarité vécue par des jeunes homosexuel(le)s en rupture familiale », *Enfances & Psy*, 2015, vol. 68, n° 4, p. 174.

²⁰⁸ Entretien D.

²⁰⁹ Louisin A., « L'expérience de la précarité vécue par des jeunes homosexuel(le)s en rupture familiale », *op. cit.*

²¹⁰ Fondation Le Refuge, « La Fondation Le Refuge », disponible à l'adresse suivante : <https://le-refuge.org/fondation> (consulté le 09/12/2022).

²¹¹ McCarthy L. & Parr S., « Is LGBT homelessness different? Reviewing the relationship between LGBT identity and homelessness », *Housing studies*, 2022, [En ligne], disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/02673037.2022.2104819>

²¹² Entretien D.

du genre en Belgique. Dans ce cadre, le Refuge a déjà reçu une subvention provisoire, permettant de stabiliser une équipe composée d'un directeur, d'un coordinateur social, d'une assistante sociale et de deux personnes engagées dans le cadre de la logistique et de l'entretien. En outre, il faut souligner que le développement de la structure s'est développé grâce à des bénévoles, aujourd'hui au nombre de quinze et dont le rôle est de récolter des fonds et d'œuvrer en termes de sensibilisation. En ce qui concerne les logements, l'organisme collabore avec la ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale qui, grâce à un financement récent, permettra au Refuge d'atteindre quatorze places d'hébergement en 2023.

Lorsqu'un jeune s'adresse au Refuge (ou qu'une autre institution contacte le Refuge pour lui), le processus d'accueil commence par une évaluation menée par l'équipe sociale. À l'aide des éléments apportés par le jeune ainsi que d'éventuels contacts avec d'autres structures d'accompagnement, le point est fait sur sa situation. Pour avoir droit aux services proposés, le jeune doit être LGBTQIA+, discriminé et être en ordre de papiers. Ce dernier critère est plus récent et est liée aux critères de reconnaissance comme maison d'accueil mais il faut noter que cette structure a accueilli un nombre significatif de demandeurs de protection internationale. À la suite de l'entretien, un hébergement et/ou un accompagnement est proposé, en fonction des besoins identifiés par le jeune et des ressources disponibles. L'hébergement se fait sur une base de trois mois renouvelable une fois, actuellement mais la reconnaissance communautaire permet de prolonger ce délai à deux années. L'objectif de l'accompagnement (médical, au logement, professionnel, psychologique, administratif, ...) est d'amener la personne vers une autonomisation. Au terme du délai, des solutions de post-hébergement sont proposées, en collaboration avec des Agences Immobilières Sociales (AIS).

V.2. Le Refuge Ihsane Jarfi²¹³

Le Refuge Ihsane Jarfi est une structure de la Fondation du même nom. Elle a hébergé une vingtaine de jeunes depuis son ouverture en avril 2022. Nous avons récolté des données sur 17 profils de jeunes hébergés. En ce qui concerne le motif de rupture, huit jeunes filles évoquent de la transphobie, les autres cas étant liés à de l'homophobie et concernant six hommes et trois femmes. À leur arrivée, dix jeunes avaient entre 18 et 19 ans, quatre avaient entre 24 et 26 ans et le dernier était âgé de 22 ans. Six personnes sont entrées d'elles-mêmes en contact avec la

²¹³ Entretien C.

structure, les centres Psycho Médico Sociaux (PMS), la Croix-Rouge et une autre association LGBT ont toutes trois redirigées deux personnes vers elle tandis qu'une structure CPAS, un centre de planning familial ou un abri de nuit ont chacune envoyé un bénéficiaire. Le public accueilli au sein de la structure est originaire des quatre coins de la Wallonie : Mouscron, Ath, Wavre, Liège, Verviers, Dison. L'équipe de la structure est composée d'un éducateur/coordonateur de projet, d'une coordinatrice structurelle et d'une accompagnatrice sociale. La structure dispose de 6 lits et fonctionne depuis avril 2022.

Pour être accueilli, le jeune doit s'être effectivement fait mettre à la porte par ses parents pour le motif de son appartenance à la catégorie LGBTQ+. Des jeunes frappés par la violence physique, verbale, psychologique ou que l'on a cherché à faire interner afin de pratiquer une thérapie de conversion, sont accueillis dans cette structure. Mais ces jeunes sont aussi lancés abruptement vers la précarité. Hébergés d'urgence, ils sont accompagnés en termes de démarches administratives, conflits et gestion de la vie quotidienne, recherche d'appartement, scolarité, rédaction de CVs, ... Les places de logements proposées sont des places de collocation, ce qui ne cause pas de problème d'homophobie ou de transphobie mutuelle chez le public, contrairement aux craintes énoncées par d'autres acteurs du milieu. Notons également que les bureaux des acteurs sociaux se trouvent dans les appartements, ce qui assure un cadre.

V.3. EMWA²¹⁴

EMWA, c'est un projet de réseau financé entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022. Ouvert en date du 5 juillet, il proposait dix places d'hébergement, incluant un studio à Namur et une chambre à Verviers. Il émane d'un financement débloqué par l'État fédéral, d'une hauteur de 300 000 €. Sur 14 demandes officielles, sept entraient dans le cadre du projet et ont abouti à un hébergement. Les personnes hébergées étaient principalement lesbiennes, gays ou bisexuels. Les périodes d'hébergement ont été fixées à trois mois, renouvelable une fois.

L'accompagnement proposé dans ce cadre est également défini à la demande du jeune sur base de ses besoins (courses, recettes de cuisine, accompagnement professionnel, ...). Dans le cadre de ses activités, la structure collaborait notamment avec des agences immobilières sociales afin

²¹⁴ Entretien EMWA 1, Entretien EMWA 2, Entretien EMWA 3.

de loger les jeunes. L'objectif de renouer un dialogue avec la famille était parfois recherché mais a été difficile à réaliser car les violences étaient trop importantes.

V.4. L'expérience de terrain

L'expérience de terrain des acteurs rencontrés lors de cette recherche ont mis en évidence plusieurs points d'attention importants qui relèvent de l'apport d'une structure spécifiquement dédiée aux personnes LGBT. Nous les soulignons ici. Les acteurs relèvent également le rapprochement des problématiques migratoires et LGBTQIA+, ce que nous discuterons donc par la suite.

V.4.1. L'importance d'une structure spécifique pour les jeunes LGBT

Les jeunes personnes LGBT en rupture familiale sont des personnes qui, nous l'avons vu précédemment, vivent des situations de violence intenses mais spécifiques. Or, les travailleurs sociaux soulignent que les centres généralistes dédiés aux personnes sans-abris, « sont des... des milieux violents (...) y'a de la bagarre (...) ce sont des centres où... une femme battue, une jeune LGBTQIA+ en transition n'est certainement pas à l'abri de violences »²¹⁵. Il faut que les personnes hébergées puissent être « sûres que dans le logement ou la chambre, elles ne risquent pas de subir des violences, encore plus »²¹⁶. En effet, certains préfèrent parfois dormir dans la rue, rebutés par l'insécurité, comme le raconte l'un des acteurs rencontrés : « Parce que, clairement, il se sentait dans une insécurité constante, à un point où il n'a même pas su fermer l'œil de la nuit, parce que, il s'est dit, clairement, je ne sais pas, 'à tout moment, il y en a un qui essaie, vraiment, de s'en prendre à moi' et donc lui ne se sentait vraiment pas en sécurité »²¹⁷.

En outre, les personnes trans ne sont pas aisément hébergées. Que ce soit les hommes ou les femmes transgenres, ils sont rarement admis dans les centres dédiés aux femmes : « Pas de femme trans, pas d'homme trans, parce qu'ils disaient que ça pouvait être compliqué, ben du coup, avec un public de femmes qui, qui ont été battues par leur mari de se retrouver entre femmes, sans homme, j'vais dire, ben ça leur faisait du bien, c'était leur cocon. Et donc pouvoir rentrer quelqu'un qui a une expression de genre parfois pas hyper féminine, surtout quand il y

²¹⁵ Entretien D, p. 386.

²¹⁶ Entretien E, p. 427.

²¹⁷ Entretien A, p. 289.

a des gens qui sont passées par la rue, qui ont pas eu l'occasion de se raser, de prendre leur traitement hormonal, ben, y'avait parfois des traits masculins physiques qui ressortent »²¹⁸. En outre, lorsqu'ils se retrouvent loin de chez eux, les jeunes peuvent, comme nous l'avons vu chez Louisa, vivre enfin pleinement leur transition et y consacrent donc une partie conséquente de leur budget : « qui passe par des rendez-vous médicaux ou des... ou pour une future opération ou pour des traitements hormonaux. (...) Et donc, ça limite les possibilités de... y'en a qui se privent de manger des légumes ou de manger de la viande pour financer leurs traitements hormonaux »²¹⁹. Un accompagnement par des personnes qualifiées permet « d'expliquer, rassurer »²²⁰ les personnes et les orienter vers les bonnes structures, leur permettant d'avoir les remboursements adéquats.

De plus, en ce qui concerne les hommes, le retour du terrain pointe un « gros vide au niveau de l'accueil des hommes »²²¹. Or, une étude récente menée en Communauté française de Belgique sur les violences entre partenaires masculins homosexuels montre que « sur le plan de l'intervention, l'élargissement des efforts de prévention de la violence conjugale pour y inclure les réalités gaies est une avenue incontournable »²²².

En outre, au sein des centres généralistes, il arrive que des situations de domination émergent directement des travailleurs. Comme le raconte une des travailleuses rencontrées, ayant exercé dans un centre du SAMU social : « en réunion, j'avais des collègues qui supposaient qu'il y en avait, que c'était demande de statut de réfugié sur base de persécution dans le pays pour orientation sexuelle. Mais heu, les gens ne nous en parlaient pas, c'était les collègues qui faisaient des suppositions : 'Ah, elle, on croit qu'elle est lesbienne'... »²²³. Comme le décrit ERIBON, « l'homosexuel est donc placé dans une situation permanente d'infériorité puisqu'il peut être l'objet du discours des autres, qui se jouent de lui et profitent du privilège que leur donnent et le fait de savoir, et celui de savoir en même temps que celui dont il est question non seulement croit que les autres ne savent pas mais redoute plus que tout au monde qu'ils puissent savoir »²²⁴. Ainsi, « si la personne entend des bruits de couloir en disant : 'Ah, les travailleurs

²¹⁸ Entretien EMWA 2, p. 471.

²¹⁹ Entretien EMWA 2, p. 481.

²²⁰ Entretien B, p. 312.

²²¹ Entretien E, p. 426.

²²² Lavoie K. & Thibault S., « Briser le silence entourant la violence entre partenaires gais », *Nouvelles pratiques sociales*, 2016, vol. 28, n° 1, p. 156.

²²³ Entretien E., p. 424.

²²⁴ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, op. cit., p. 86.

ont dit que tu étais peut-être lesbienne', ben, la personne ne va pas venir se présenter au bureau pour parler de son orientation sexuelle », ce qui ne garantit donc pas un accompagnement adapté.

Ce rejet des centres généralistes entraîne parfois la débrouille. « A partir du moment où un jeune qui se fait expulser de sa famille à onze ans du fait de son orientation sexuelle, ben c'est clair qu'il va se démerder dans la rue comme il peut. Mais comme il peut, ça veut dire que c'est avec tous les dangers que cela représente »²²⁵, « que ce soit... risque de suicide, (...) travail du sexe, heu... assuétude, heu problème... de santé mentale, de santé physique, (...) les problématiques sont, sont, sont larges »²²⁶. En effet, certains retours attestent, notamment chez les hommes homosexuels « qu'il y a eu un hébergement chez des personnes à gauche et à droite (...) souvent en contrepartie de... faveurs sexuelles »²²⁷.

Enfin, une certaine discrétion des structures d'hébergement est préférable pour ce public car les structures affichant, par exemple, des drapeaux arc-en-ciel restent visées par des violences, comme certaines Maisons Arc-en-Ciel : « une bande de personnes qui est montée, heu, cagoulée et qui est venue leur vider les extincteurs sur la gueule »²²⁸. En outre, les jeunes ayant souvent vécu des violences au sein de leur foyer, les lieux habitations sont, si pas gardés secrets, au moins discrets²²⁹.

V.4.2. Migrations et refuges LGBT

La question de l'intersectionnalité est revenue à plusieurs reprises au fil des entretiens et est également soulevée par la littérature²³⁰. Au croisement de deux réalités, le public migrant et le public LGBT se confondent parfois, entraînant, d'une part, un croisement des réalités des violences vécues mais également un manque de ressources du personnel accompagnant ces personnes dans les centres dédiés.

²²⁵ Entretien D, p. 396.

²²⁶ Entretien D, p. 384.

²²⁷ Entretien C, p. 370.

²²⁸ Entretien EMWA 3, p. 520.

²²⁹ Entretien D.

²³⁰ Fraser B., Pierse N., Chisholm E. & Cook H., « LGBTIQ+ Homelessness: A Review of the Literature », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2019, [En ligne], vol. 16, URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6695950/pdf/ijerph-16-02677.pdf>

Le public migrant et particulièrement, le public en demande de protection internationale liée à leur orientation sexuelle ou identité de genre, semble être, en termes quantitatifs, l'un des plus demandeurs à bénéficier des services d'une structure d'hébergement dédié aux personnes LGBTQIA+²³¹. En outre, que ce soit en Wallonie ou à Bruxelles, cette question a entraîné l'émergence de plusieurs projets, comme AIR, « plateforme informative spécifique croisant les questions migratoires et LGBTQIA+ »²³² ou le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile LGBTQIA+ (CADAL), structure liée au Refuge de Bruxelles²³³ mais restent aujourd'hui peu étudiée.

²³¹ Entretien EMWA 3

²³² Fédération Prisme, « AIR », disponible à l'adresse suivante : <https://www.federation-prisme.be/education-migration/air> (consulté le 14/04/2023).

²³³ Ket Mag Brussels, « CADAL, le premier refuge pour réfugiés homosexuels à Bruxelles », disponible à l'adresse suivante : <https://ket.brussels/fr/2021/12/15/cadal-le-premier-abri-refuge-queer-dans-bruxelles/> (consulté le 14/04/2023).

VI. Analyse du réseau EMWA au travers du prisme conflit-ambiguïté de R. MATLAND

Le projet EMWA, c'est l'histoire d'une initiative précipitée. Dans cette section, nous tenterons de la qualifier selon les termes de la matrice conflit-ambiguïté développée par Richard MATLAND et de recueillir les enseignements des acteurs ayant œuvré à sa mise en œuvre.

L'État fédéral, par le biais de la Secrétaire d'État à l'Égalité des Chances, débloque en mai 2021 un budget de 300 000 € avec l'objectif d'ouvrir dix places d'hébergement à destination du public LGBTQIA+, mis à la porte de leur domicile par leurs parents à la suite de leur coming out, en Wallonie. La structure héberge une première personne le 5 juillet.

Le pouvoir central a d'abord contacté la Fédération Prisme qui, elle-même, a alors proposé à ses membres de participer au projet. Les acteurs rencontrés s'accordent sur le temps réduit qui leur a été donné pour mettre en place le projet. L'un d'eux raconte : « Et donc, ils nous ont demandé ça : 'Vous le voulez ou vous ne le voulez pas ?'. Étant donné que, ben, c'était le COVID, il y avait moins d'activité, moins de rentrée d'argent, c'était compliqué, ben Prisme a un peu sauté sur l'occasion en disant : 'Oui, on y va, c'est bon !' et ils nous ont dit : 'Ok, ça commence dans quinze jours' »²³⁴. En outre, ils expliquent « ça a été compliqué juste parce que à la base on n'est pas une structure spécialisée là-dedans et qu'on fait pas de première ligne »²³⁵. En effet, un des acteurs sociaux souligne : « il faut que les travailleurs aussi soient formés à l'urgence. Parce que finalement on n'était pas toujours formé à l'urgence »²³⁶, ce qui traduit un manque de connaissance du « travail de terrain »²³⁷.

Ainsi, les acteurs de la mise en œuvre rechercheront des partenaires afin de construire ce réseau et collaboreront avec plusieurs instances de logement social, faisant face aux difficultés liées au manque de ressource. Sur l'année de mise en place du projet, par exemple, de nombreux travailleurs se sont retrouvés épuisés, les « *burn out* »²³⁸ s'enchaînant, ce qui a compliqué le développement de la structure. Les équipes de coordination et de travailleurs de terrain ont été

²³⁴ Entretien EMWA 2, p. 478.

²³⁵ Entretien EMWA 3, pp. 505-506.

²³⁶ Entretien EMWA 1, p. 455.

²³⁷ Entretien EMWA 2, p. 464.

²³⁸ Entretien EMWA 3, p. 517.

secouées par le changement au fil des onze mois de mise en œuvre. En mai 2022, bien que de premières expériences de terrain commençaient à mener les travailleurs vers une prise en charge adaptée et que la demande du public s'avérait significative, la structure, inaugurée moins d'un an auparavant, fermera ses portes « par absence de financement »²³⁹. Par la suite, les demandes de prise en charge ont continué²⁴⁰. Les personnes ont donc été réorientées vers les structures existantes de Liège et de Bruxelles.

En regard de la matrice de MATLAND, il apparaît que nous nous trouvons face à une mise en œuvre se situant à la frontière entre la mise en œuvre expérimentale et la mise en œuvre politique. En effet, le pouvoir central, ici, l'État fédéral, donne des objectifs clairs (10 places d'hébergement) et débloque un budget fixe, limité dans le temps. Mais l'ambiguïté reste certaine sur la manière de mettre en œuvre le projet, ce qui entraîne certains conflits, ce qui nous ramène à la définition de la mise en œuvre politique : « les acteurs ont des objectifs clairs mais des dissensions surviennent (...) précisément dans la conception de la mise en œuvre »²⁴¹. En outre, l'auteur souligne que « des politiques publiques avec des objectifs clairs et largement soutenus mais avec des incertitudes relatives aux moyens de mettre en œuvre prennent des caractéristiques expérimentales »²⁴². « En termes de prise de décision, ce type de mise en œuvre ressemble étroitement à un processus de poubelle (*garbage can process*) avec des flux d'acteurs, de problèmes, de solutions et d'opportunités de choix qui se combinent pour produire des résultats difficiles à prévoir »²⁴³. Pour qualifier une mise en œuvre comme telle, les conditions requises sont : « des préférences problématiques (objectifs ambigus), une technologie incertaine (pas de comportement (*behavior*) correct prédéfini) et une participation fluide (les acteurs varient dans le temps) »²⁴⁴. Ce troisième point est clairement rencontré ici, au regard du turnover important des équipes. Nous constatons donc qu'ici, « les conditions

²³⁹ Entretien EMWA 3, p. 493.

²⁴⁰ Entretien EMWA 3.

²⁴¹ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 163 (ma traduction).

²⁴² Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 167 (ma traduction).

²⁴³ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 166 (ma traduction).

²⁴⁴ *Ibid.*

contextuelles dominant le processus »²⁴⁵ et les « résultats dépendent lourdement des ressources et des acteurs présents dans le microenvironnement de mise en œuvre »²⁴⁶.

En conclusion, il apparaît que dans le cadre de la mise en œuvre du projet EMWA, le flou s'est créé autour de la dynamique de mise en œuvre. D'une part, nous retrouvons des caractéristiques d'une perspective top-down dans laquelle l'acteur clé dessine la mise en œuvre de la politique publique et une perspective bottom-up où l'emphase est mise sur le groupe cible et les services délivrés, lieu réel de l'action politique²⁴⁷. Cette hybridation semble avoir entraîné des frictions et de nombreuses complications. D'une part, le pouvoir central ne s'est pas assuré à l'avance que des ressources disponibles étaient présentes sur le terrain pour mettre en œuvre la politique publique visée, a fixé des objectifs mais a laissé à d'autres acteurs le soin de concevoir la mise en œuvre. D'autre part, les acteurs de la mise en œuvre ont varié au cours du temps, ce qui a compliqué la stabilité du processus et rendu les résultats difficiles à prévoir.

²⁴⁵ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, pp. 165-166 (ma traduction).

²⁴⁶ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, p. 166 (ma traduction).

²⁴⁷ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*, pp. 145-174.

VII. Conclusion

Le phénomène de rupture familiale des jeunes LGBT en Fédération Wallonie-Bruxelles reste difficile à évaluer. Cependant, à l'aide d'une méthodologie inductive basée sur l'entretien (récit de vie et semi-directif), nous avons, dans le cadre de cette recherche, mis en lumière des éléments nous permettant d'avoir une idée plus précise du parcours de ces jeunes ainsi que des violences rencontrées dans la dynamique de rupture familiale sur base du critère de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. En outre, nous avons également décrit différentes initiatives sociales ayant œuvré pour venir en aide aux jeunes dans cette situation et recueilli l'expérience des acteurs de terrain afin de mettre en évidence les problématiques spécifiques les plus saillantes à ces structures. Enfin, la mise en œuvre du projet EMWA, développé entre 2021 et 2022 a été analysée au travers de la matrice conflit-ambiguïté de Richard MATLAND.

Les récits de vie des jeunes révèlent que la violence qui porte sur ce public prend, comme suggéré par CHAUVIN, de multiples formes²⁴⁸ et peuvent apparaître dans différents milieux. L'objectif étant ici de se concentrer sur le cadre de la rupture familiale, nous avons mis en évidence que les quatre jeunes rencontrés vivent l'hétérosexisme dans le cadre de leur famille, notamment par la négation de leur identité qui est traitée par leur famille comme une passe à décourager. Dans le discours homosexuel, la honte est très marquée et est véhiculée au jeune au travers de nombreux discours, dont ceux des parents. Les parents, en effet, les rappellent régulièrement à la honte et à l'insulte, cet énoncé performatif qu'ERIBON²⁴⁹ place au centre de sa réflexion. Cette honte l'entraîne vers la soumission et la discrétion, pour eux, mais également pour ne pas rendre leurs parents honteux, ce qui s'apparente à la description de la violence symbolique, soumission volontaire à l'ordre, posée par BOURDIEU²⁵⁰. En outre, ce sentiment de honte, chez l'homosexuel, entraîne, par exemple, « le refus de [sa] reconnaissance sociale »²⁵¹, son identité étant cachée à la famille élargie, ce que vit également Louisa, vis-à-vis de son identité de genre. En outre, PIERRON souligne une seconde forme de violence, le refus de considérer le jeune comme un sujet de droit²⁵². Il est clair, au travers des récits recueillis, que les jeunes sont déniés de leurs droits fondamentaux dans le cadre familial et notamment, la protection assurée contre tout préjudice subi sur base de leur orientation sexuelle, protégée

²⁴⁸ Chauvin S., « Violence(s) », in. Tin L.-G. (dir.), *op. cit.*

²⁴⁹ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*

²⁵⁰ Bourdieu P., *La domination masculine*, *op. cit.*

²⁵¹ Pierron P., « La famille et sa violence », *Les Cahiers de la Justice*, 2018, vol. 1, n° 1, p. 24.

²⁵² Pierron P., « La famille et sa violence », *op. cit.*

législativement en Belgique. Enfin, le désinvestissement affectif est également considéré comme une violence familiale²⁵³. Nous avons montré que chacun des jeunes rencontrés vit ce désinvestissement à la suite de son coming out, les parents changeant parfois diamétralement d'attitude dans leurs rapports avec eux, ce qui est marqué très fortement chez les sujets homosexuels, n'ayant pas connu ce désinvestissement dès l'enfance, a contrario des deux jeunes transgenres interrogés. Cependant, les quatre individus que nous avons rencontrés recevront de leurs parents des violences verbales à la suite de leur coming out et une certaine forme de culpabilisation.

En outre, la violence matérielle ressort également clairement du récit des jeunes, ceux-ci vivant d'abord une situation de dépendance matérielle à l'égard de leurs parents, entraînant une nouvelle fois une forme d'hétérosexisme et de domination symbolique, les contraignant soit, à cacher leur identité par crainte de perdre leur sécurité, comme chez Ariana, soit, à attendre d'avoir quitté le foyer familial avant de faire leur coming out, comme chez Marcello et Sean. Chez Louisa et Ariana, cette violence s'exerce également en réaction au coming out, la première voyant sa voiture vendue, la seconde voyant la sienne accaparée par sa mère qui souhaite s'éloigner d'elle. De plus, les quatre jeunes ont vécu des périodes d'anxiété et de détresse psychologique ou parfois un sentiment de solitude, entraînant, notamment, des troubles dermatologiques marqués et la nécessité d'un suivi psychologique. Pour sa part, le récit de Marcello met en évidence une forme d'homophobie décrite par MARSICANO comme « libérale (...) », refusant de recourir au vocabulaire de la parenté pour désigner le conjoint »²⁵⁴.

En ce qui concerne particulièrement les personnes transgenres, nous avons d'abord relevé que la dysphorie de genre est un sentiment intense, une détresse, pouvant s'exprimer dans un rapport violent entre le sujet et son propre corps, comme cela est clairement évoqué chez Louisa. De plus, l'image du transgenre suicidaire, triste, revient plusieurs fois dans le récit de la jeune trans, évoquant la vieille image de l'homosexuel solitaire et mélancolique que l'on retrouve chez ERIBON²⁵⁵. Cette attitude revoie à l'homophobie « préventive »²⁵⁶, décrite par MARSICANO.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », *op.cit.*

²⁵⁵ Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, *op. cit.*

²⁵⁶ Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discriminations », *op.cit.*

Nous constatons d'abord que le phénomène est quantitativement assez significatif que pour avoir entraîné le développement de quatre structures dédiées depuis 2018. En 2022, ils sont des dizaines à avoir été hébergés dans les quelques places mises à disposition par les trois refuges présents alors sur le territoire. Leur nombre passe aux centaines lorsque l'on envisage l'accompagnement fourni par ces structures. Outre des places d'hébergement, les structures proposent, en effet, un accompagnement social visant à les amener vers une autonomisation. Les jeunes vivant une situation de rupture ou d'exclusion, ceux-ci doivent d'abord, être accueillis et se remettre de la situation à l'abri d'un toit, mais également se mettre sur le chemin de l'autonomie. Les travailleurs sociaux sont donc chargés, suivant les besoins exprimés des jeunes, de les accompagner sur cette voie.

Il s'avère particulièrement important pour ce public de disposer d'hébergements spécifiques et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, les institutions généralistes sont décrites comme des lieux violents, lesquels les personnes LGBT fuyant déjà un environnement violent, renoncent même parfois à rejoindre. Reste alors la rue et la débrouille, avec les risques associés notamment aux pratiques sexuelles. De plus, les personnes transgenres et notamment les femmes, sont rarement acceptées dans les institutions dédiées aux femmes victimes de violence. En outre, ces personnes ont souvent besoin d'un accompagnement relatif à leur transition, notamment sur le plan médical. Il faut également noter que, bien que l'offre dédiée spécifiquement aux hommes victimes de violence est quasiment inexistante, certaines données scientifiques mettent en évidence une prévalence accrue de la violence conjugale au sein des couples homosexuels (masculins), ce qui laisse à penser que ce type de structure pourraient leur être également utiles. Aussi, la discrétion des lieux dédiés à l'hébergement des personnes LGBT, sur le modèle des hébergements pour femmes victimes de violences, est un élément sécurisant pour qui prend en considération que les lieux marqués par l'arc-en-ciel sont encore aujourd'hui régulièrement attaqués. Enfin, il faut noter qu'au sein des structures généralistes, l'expérience des acteurs rencontrés fait remonter que tous les travailleurs ne sont pas prudents vis-à-vis de leurs propos et entretiennent donc des situations de domination et de violences, subies par les bénéficiaires.

Pour sa part, le projet EMWA se situe, au regard de la matrice de MATLAND²⁵⁷, à la frontière entre une mise en œuvre politique et une mise en œuvre expérimentale tendant vers la « poubelle ». Les objectifs étaient clairement définis, certes, mais la mise en œuvre n'a pas été

²⁵⁷ Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *op. cit.*

préparée, des conflits ont émergé, les acteurs ont varié au fil du temps. Les moyens et les ressources destinées à la mise en œuvre du projet n'ont pas été examinés en amont et le personnel n'était pas nécessairement qualifié. L'instabilité de cette dynamique a entraîné de nombreuses incertitudes quant aux résultats. Le projet, éteint un an plus tard par manque de financement, montre qu'il ne suffit pas, pour répondre à une problématique publique, que le décideur politique fixe un objectif et débloque un budget. S'il souhaite voir son projet se concrétiser, il doit aussi veiller à ce que la mise en œuvre effective du projet soit réalisable, en regard des ressources disponibles et ce, d'autant plus, lorsque l'action est limitée dans le temps.

VIII. Références

Articles de Revue

- Ali S. & Barden S., « Considering the Cycle of Coming out: Sexual Minority Identity Development », *The Professional Counselor*, 2015, vol. 5, n° 4, pp. 501-505.
- Azioun S. & Mehdi D. S., « L'entretien de recherche dit 'semi-directif' dans les domaines des sciences humaines et sociales », *Al-Jamie Journal in Psychological Studies and Educational Sciences*, vol. 8, n° 1, pp. 30-42.
- Béal C., « John Stuart Mill et le paternalisme libéral », *Archives de Philosophie*, 2012, vol. 75, n° 2, pp. 279-290.
- Bomans B., « Retour à l'anormal : réflexions et enjeux de la pensée queer multidimensionnelle », *MethIs*, 2023, [En ligne], vol. 7, n° 1, URL : <https://popups.uliege.be/2030-1456/index.php?id=518>.
- Bourdieu P., « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63, n° 1, p. 69-72.
- Broqua C., « La 'communauté homosexuelle' comme peuple transnational », *L'Homme et la Société*, 2018, vol. 208, n° 3, pp. 143-167.
- Burrick D., « Une épistémologie du récit de vie », *Recherches qualitatives*, 2010, hors-série, n° 8, pp. 7-36.
- Chaperon S., « Les fondements du savoir psychiatrique sur la sexualité déviante au XIXe siècle », *Recherches en psychanalyse*, 2010, vol. 10, n° 2, pp. 276-285.
- Dockès P., « Hobbes et le pouvoir », *Cahiers d'économie politique*, 2006, vol. 50, n°1, pp. 7-25.

- Chetchuti N., « Hétéronormativité et hétérosocialité », *Raison présente*, 2012, vol. 183, n° 3, pp. 69-77.
- Delage M., « Identité et appartenance », *Thérapie familiale*, 2014, vol. 35, n° 4, p. 375-395.
- Fassin E., « Politiques de l'Histoire : *Gay New York* et l'historiographie homosexuelle aux États-Unis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, vol. 125, n° 5, pp. 3-8.
- Fraser B., Pierse N., Chisholm E. & Cook H., « LGBTIQ+ Homelessness: A Review of the Literature », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2019, [En ligne], vol. 16, URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6695950/pdf/ijerph-16-02677.pdf>
- Foucault M., *L'Histoire de la sexualité I, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 214 p.
- Glowacz F., Dziewa A. & Schmits E., « Intimate Partner Violence and Mental Health during Lockdown of the COVID-19 Pandemic », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2022, [En ligne], vol. 19, n° 5, URL : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8909666>.
- Imbert G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, 2010, vol. 102, n° 3, pp. 23-34.
- Kuyper L. & Wijzen C., « Gender Identities and Gender Dysphoria in the Netherlands », *Archives of Sexual Behavior*, 2014, vol. 43, n° 1, pp. 377-385.
- Lavoie K. & Thibault S., « Briser le silence entourant la violence entre partenaires gais », *Nouvelles pratiques sociales*, 2016, vol. 28, n° 1, pp. 141-159.

- Louisin A., « L'expérience de la précarité vécue par des jeunes homosexuel(le)s en rupture familiale », *Enfances & Psy*, 2015, vol. 68, n° 4, pp. 171-185.
- Martiniello M. & Simon P., « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005, vol. 21, n° 2, pp. 7-18.
- Matland R., « Synthesizing the Implementation Literature: The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation », *Journal of Public Administration Research and Theory: J-PART*, 1995, vol. 5, n° 2, pp. 145-174.
- McCarthy L. & Parr S., « Is LGBT homelessness different? Reviewing the relationship between LGBT identity and homelessness », *Housing studies*, 2022, [En ligne], disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/02673037.2022.2104819>
- Paz Galupo M., Pulice-Farrow L. & Pehl E., « 'There is nothing to do about it': Nonbinary Individuals' Experience of Gender Dysphoria », *Transgender Health*, 2021, vol. 6, n° 2, pp. 101-110.
- Palier B. & Surel Y., « Les trois 'I' et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, pp. 7-32.
- Parini L. & Lloren A., « Discriminations envers les homosexuel.le.s dans le monde du travail en Suisse », *Travail, Genre et Société*, 2012, vol. 38, n° 2, pp. 151-169.
- Pierron P., « La famille et sa violence », *Les Cahiers de la Justice*, 2018, vol. 1, n° 1, pp. 23-31.
- Pinson G. & Sala Pala V., « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 5, pp. 555-597.

- Rosati F., Pistella J., Nappa M. R. & Baiocco R., « The Coming-Out Process in Family, Social, and Religious Contexts Among Young, Middle, and Older Italian LGBTQ+ Adults », *Frontiers in Psychology*, 2020, vol. 11, pp. 1-12.
- Tamagne F., « Genre et homosexualité », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 2002, vol. 75, n° 3, pp. 61-73.
- Trachman M. & Lejbowicz T., « Des LGBT, des non-binaires et des cases », *Revue française de sociologie*, 2018, vol. 59, n° 4, p. 677-706.
- Walsh C., « Psychedelics and cognitive liberty: Reimagining drug policy through the prism of human rights », *International Journal of Drug Policy*, vol. 29, n° 1, pp. 80-87.
- Wharton S., « 'Mais la loi ne fait pas tout' : l'homophobie dans la société française contemporaine depuis 2004 », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*, 2007, [En ligne], vol. 4, URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/313>.
- Zarka Y. C., « L'État ou le monopole de la violence symbolique légitime », *Cités*, 2012, vol. 51, n° 3, pp. 3-7.

Chapitres d'ouvrage

- Chauvin S., « Violence(s) », in. Tin L.-G. (dir.), *Dictionnaire de l'Homophobie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 421-424.
- Della Porta D. & Keating M., « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction. », in. Della Porta D. & Keating M., *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 19-39.

Dictionnaire

- Larousse, *Dictionnaire de Poche*, Paris, 2008.

Législation

- Conseil de l'Europe, « Convention européenne des Droits de l'Homme », signée à Rome, le 4 novembre 1950.
- Fédération Wallonie-Bruxelle, « Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse », publié au Moniteur Belge le 3 avril 2018.
- Royaume de Belgique, « Loi antidiscrimination », publiée au Moniteur Belge le 30 mai 2007.
- Royaume de Belgique, « Code Civil », publié au Moniteur Belge le 3 septembre 1807.

Ouvrages

- Austin J. L., *Quand dire c'est faire*, tr. Lane G., Paris, Éditions du Seuil, 1991, 208 p.
- Beaulieu B. & Nanteuil S., *Histoires de coming out*, Paris, Albin Michel, 2021, 158 p.
- Bourdieu P., *La Domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 177 p.
- Bowker G. C. & Star S. L., *Sorting Thing Out*, Cambridge, The MIT Press, 2000, 392 pp.
- Claisse F., Counet M. & Verjans P., *Introduction aux doctrines et aux idées politiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2017, 196 p.
- De Maillard J. & Kubler D., *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Politique en + », 2017, 259 p.
- Eribon D., *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion, 2012, 615 p.

- Gardon S., Gautier A. & Le Naour G., *La santé globale au prisme de l'analyse des politiques publiques*, Paris, Quæ, 2020, 250 p.
- Habib C., *La Question Trans*, Paris, Gallimard, 2021, 174 p.
- Legrand M., *L'approche biographique : théorie, clinique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 301 p.
- Mill J. S., *De la liberté*, tr. Lenglet L., [En ligne], Institut des Libertés, 2002, 88 p.
- Osborn M., « LGBTQIA+ people's service access during the COVID-19 pandemic: Obstacles to care and provider adaptations », *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 2023, vol. 35, n° 2, pp. 157-182.
- Prearo M., *Le Moment politique de l'homosexualité*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, 336 p.
- Weber M., *Le savant et le politique*, tr. Colliot-Thélène C., Paris, La Découverte, 2003, 210 p.

Plan

Région de Bruxelles-Capitale, « Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2025 », 105 p.

Rapport

- Hamel C. (Défenseur des droits), « Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés », 2020, 15 p.

Sites internet

- Belgium.be, « Discrimination », disponible à l'adresse suivante : https://www.belgium.be/fr/justice/victime/plaintes_et_declarations/discrimination (consulté le 23/04/2023).
- Belgium.be, « Petra De Sutter », disponible à l'adresse suivante : https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/composition_gouvernement/index_petra_de_sutter (consulté le 12/07/2023).
- Britannica, « Stonewall riots », disponible à l'adresse suivante : <https://www.britannica.com/event/Stonewall-riots> (consulté le 28 juin 2023).
- Bruxelles-J, « Qu'est-ce qu'une AMO ? », disponible à l'adresse suivante : <https://www.bruxelles-j.be/ton-autonomie/tu-es-mineur/amo/> (consulté le 07/07/2023).
- Elio Di Rupo, « Biographie », disponible à l'adresse suivante : <https://dirupo.wallonie.be/home/biographie.html> (consulté le 12/07/2023).
- Fédération Prisme, « AIR », disponible à l'adresse suivante : <https://www.federation-prisme.be/education-migration/air> (consulté le 14/04/2023).
- Ket Mag Brussels, « CADAL, le premier refuge pour réfugiés homosexuels à Bruxelles », disponible à l'adresse suivante : <https://ket.brussels/fr/2021/12/15/cadal-le-premier-abri-refuge-queer-dans-bruxelles/> (consulté le 14/04/2023).
- Le Figaro, « Di Rupo, un premier ministre atypique pour la Belgique », disponible à l'adresse suivante : <https://www.lefigaro.fr/international/2011/12/01/01003-20111201ARTFIG00821-di-rupo-un-premier-ministre-atypique-pour-la-belgique.php> (consulté le 12/07/2023).
- Fondation Ihsane Jarfi, « Une tragédie », disponible à l'adresse suivante : <http://www.fondation-ihsane-jarfi.be/la-fondation/la-creation/> (consulté le 16/09/2022).

- Fondation Le Refuge, « La Fondation Le Refuge », disponible à l'adresse suivante : <https://le-refuge.org/fondation> (consulté le 09/12/2022).
- ILGA-Europe, « Rainbow Europe, Country Ranking », disponible à l'adresse suivante : <https://rainbow-europe.org/country-ranking> (consulté le 23/07/2023).
- Marsicano E. (La Vie des Idées), « Le foyer des discrimination », disponible à l'adresse suivante : <https://laviedesidees.fr/Le-foyer-des-discriminations> (consulté le 12/10/2022).
- Le Monde, « Stonewall, 1969, ou comment est née la lutte pour les droits LGBT, sur France 5 », disponible à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/06/28/stonewall-1969-ou-comment-est-nee-la-lutte-pour-les-droits-lgbt-sur-france-5_6044478_3246.html (consulté le 16/06/2023).
- RTL Info (Belga), « À Charleroi, un refuge 'arc-en-ciel' ouvrira d'ici peu : il accueillera des jeunes LGBT mis à la porte par la famille », disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtl.be/actu/regions/hainaut/charleroi-un-refuge-arc-en-ciel-ouvrira-dici-peu-il-accueillera-des-jeunes-lgbt/2023-05-16/article/552516> (consulté le 09/07/2023).
- Le Refuge Bruxelles, « A propos », disponible à l'adresse suivante : <https://www.refugeopvanghuis.be/le-refuge/notre-action/> (consulté le 07/07/2023).
- Le Refuge Ihsane Jarfi, « Refuge Ihsane Jarfi », disponible à l'adresse suivante : <https://www.refugeihsanejarfi.be/> (consulté le 07/07/2023).
- RTBF, « Un 'refuge arc-en-ciel' ouvrira d'ici peu à Charleroi », disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbf.be/article/un-refuge-arc-en-ciel-ouvrira-d-ici-peu-a-charleroi-11198636> (consulté le 17/05/2023).

- Sarah Schlitz, « Inauguration de nouvelles places de Refuge LGBTQI+ à Verviers », disponible à l'adresse suivante : <https://sarahschlitz.be/inauguration-de-nouvelles-places-de-refuge-lgbtqi-a-verviers/> (consulté le 18/06/2023).
- Unia, « À propos d'Unia », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia> (consulté le 18 décembre 2022).
- Unia, « Défense des droits LGBTI+ : des bons points, mais une violence préoccupante », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/articles/droits-lgbti-2023> (consulté le 07/07/2023).
- Unia, « Orientation sexuelle », disponible à l'adresse suivante : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/orientation-sexuelle> (consulté le 18 décembre 2022).